



AXE 2 : LES RECOMPOSITIONS DU LIEN SOCIAL

SOMMAIRE

<i>Comment les modalités de recomposition du lien social tendent-elles à définir un nouveau modèle de société ?</i>	3
Sens et finalité du questionnement de l'axe	3
Les notions à mobiliser par les élèves	4
Les domaines à mobiliser par le professeur	8
<i>Propositions pour la mise en œuvre</i>	17
Associations de domaines possibles	17
Des exemples de proposition de mise en œuvre	22
Le projet annuel	36
<i>Pièges à éviter dans la mise en œuvre</i>	36
<i>Pour aller plus loin</i>	37

Axe 2 : Les recompositions du lien social

Questionnement : Comment les modalités de recomposition du lien social tendent-elles à définir un nouveau modèle de société ?

Ce questionnement est envisagé à travers l'étude **d'au moins deux domaines parmi les domaines suivants** :

- La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes : orientation, formation, travail, emploi, salaire, représentation, reconnaissance.
- Les nouvelles formes de solidarités et d'engagements : Internet et les réseaux sociaux ; le mécanisme du participatif ; de l'association au collectif.
- Les nouvelles formes économiques : l'économie participative ; l'économie solidaire ; l'économie collaborative ; l'économie circulaire, pour de nouveaux emplois et de nouvelles solidarités.
- La question de l'extension des droits et de la responsabilité individuelle et collective : questions environnementales ; politique de santé ; principe de précaution.
- Les politiques publiques pour plus d'égalité et de citoyenneté : l'inclusion des personnes porteuses de handicap à l'École, au travail et dans la société ; les politiques d'aides et d'insertion professionnelle, les politiques sociales.
- La recherche de nouveaux liens sociaux : clubs, associations, réseaux sociaux, communautés, universités populaires, réseaux d'entraide et bénévolat.
- De nouvelles causes fédératrices : défense de l'environnement, protection de la biodiversité, réflexion nouvelle sur la cause animale.

Notions à acquérir/à mobiliser

- Respect
- Justice, égalité et équité
- Rapport social – solidarité
- Responsabilité individuelle et collective

Objets d'enseignement possibles

- Les nouvelles modalités de l'exercice de la citoyenneté en France et en Europe.
- Les nouvelles modalités de mobilisation et d'implication politiques : pétitions, tribunes, referendums locaux, collectifs.
- Les nouveaux dispositifs pour l'engagement civique : service civique, service national universel.
- Les problèmes bioéthiques contemporains : le cadre de la recherche, les lois de bioéthique.
- À partir d'exemples, le développement de l'économie sociale et solidaire.
- Mentorat, tutorat, parrainage : de nouvelles implications pour les acteurs sociaux et économiques.
- La responsabilité environnementale et les interdépendances Homme/nature.
- La défense des droits des femmes : renouveau du féminisme ou évolution sociétale.
- À partir d'exemples contextualisés, l'étude de politiques publiques pour favoriser le lien social (politique sociale, territoriale, promotion de l'égalité des chances, du lien intergénérationnel).

Capacités attendues

- Savoir exercer son jugement et l'inscrire dans une recherche de vérité ; être capable de mettre à distance ses propres opinions et représentations, comprendre le sens de la complexité des choses, être capable de considérer les autres dans leur diversité et leurs différences.
- Identifier différents types de documents (récits de vie, textes littéraires, œuvres d'art, documents juridiques, textes administratifs, etc.), les contextualiser, en saisir les statuts, repérer et apprécier les intentions des auteurs.
- Rechercher, collecter, analyser et savoir publier des textes ou témoignages ; être rigoureux dans ses recherches et dans le traitement de l'information.
- S'exprimer en public de manière claire, argumentée, nuancée et posée ; savoir écouter et apprendre à débattre ; respecter la diversité des points de vue.
- Développer des capacités à contribuer à un travail coopératif/collaboratif en groupe, s'impliquer dans un travail en équipe et les projets de classe.

Retrouvez éducol sur



Comment les modalités de recomposition du lien social tendent-elles à définir un nouveau modèle de société ?

Sens et finalité du questionnement de l'axe

Le lien social est défini dans son sens général dans l'axe 1 comme ce qui construit et renforce la capacité de vivre ensemble au sein d'une même société. Ainsi, à l'issue de l'examen des processus de mise en cause du lien social étudiés précédemment, il s'agit ici d'engager avec les élèves une réflexion sur les différents moyens dont se saisissent aujourd'hui individus et groupes sociaux pour retisser les liens sociaux, y compris en les reconfigurant. En effet, il ne s'agit pas seulement de répondre au besoin de « vivre ensemble », mais d'inventer encore la société, tant les aspirations à ce qu'elle soit meilleure et plus juste sont fortes.

Le lien social et la capacité de vivre ensemble dans nos sociétés contemporaines s'articulent autour des deux notions cardinales de l'égalité, particulièrement entre hommes et femmes, et de la solidarité, notamment entre valides et non valides, du fait du handicap ou de l'âge par exemple : elles génèrent des droits dont s'emparent désormais davantage les individus. Leur défense est fondatrice en termes de participation à la citoyenneté.

L'actualité nationale et internationale témoigne de l'omniprésence de l'engagement dans nos sociétés : il convient, loin d'une définition hâtive et restrictive de l'individualisme qui l'associerait au repli sur soi ou à l'atomisation de la société, de considérer les mobilisations, notamment celles en faveur de l'environnement ou contre les violences faites aux femmes, ou la résurgence des conflits autour du coût de la vie, comme de nouveaux ressorts du lien social.

Si, muni de ses droits et engagé par ses responsabilités, l'individu entreprend de défendre un modèle de société contractuelle, il utilise des modalités d'action qui s'accommodent mal des rigidités antérieures : c'est l'horizontalité/l'absence de hiérarchie, la spontanéité/le refus des structures établies mais aussi la ponctualité et l'éphémère, ou encore l'indétermination d'un objectif circonscrit qui prévalent. Si la technologie, le web participatif notamment, n'est pas le seul *primum mobile* du changement social, elle joue un rôle incontestable dans les nouvelles interactions sociales et l'action collective. Elle reconfigure également l'économie en facilitant l'émergence de modalités de participation indépendantes, ainsi que le partage et la sobriété dans la consommation de biens et services.

L'État prend acte et participe de ces évolutions et désirs des individus au travers de politiques publiques dont l'action est déterminante pour asseoir la solidarité. L'horizon de l'inclusion sociale est désormais fixé. À lui seul, ce vocable, utilisé par le sociologue Niklas Luhmann (1927-1998) pour caractériser les rapports entre les individus et les systèmes sociaux, fait référence à la manière dont l'individu se saisit de ses droits et construit, en fonction de sa situation, une participation active à la société. L'inclusion implique également que la structure sociale, l'école ou la sphère professionnelle notamment, soit en mesure d'accueillir chacun, quelles que soient ses spécificités, et qu'elle s'adapte en conséquence.

Retrouvez éducol sur



Les notions à mobiliser par les élèves

Respect

Le sens du terme « respect » est multiforme. Il peut prendre une dimension admirative conduisant à saluer des actes ou des personnes dotés d'une valeur particulière, mais tout autant prendre une dimension restrictive de maintien de la distance et des formes qui constituent le savoir-vivre et manifestent l'acceptation des règles de la société et du débat démocratique. Le respect permet de « tenir en respect » la violence et l'absence d'égards qui rendraient impossible la coexistence des individus. Le respect peut ainsi s'exprimer dans la civilité, la politesse, non exempte parfois d'une hostilité masquée. On retrouve ces deux sens dans les termes d'« égard » ou de « considération ». Même s'il peut aller vers la compréhension, le respect n'est pas la sympathie, mais bien un vecteur de la vie en société qui permet de travailler, collaborer avec l'autre en apprenant de lui. Cette dimension s'impose par le sentiment et la valeur que l'on donne à la personne physique ou morale considérée. Le respect appliqué aux personnes a aussi une dimension juridique qui se définit dans différents textes internationaux¹.

Ainsi, par le respect, on peut considérer soi-même – le respect que l'on se doit –, l'autre – le respect qu'on lui doit –, la loi, la règle, les institutions, c'est-à-dire la valeur qu'on leur reconnaît. Son caractère peut être normatif et ses manquements tomber sous le coup de la sanction ou de la loi. Il est nécessaire d'envisager la réciprocité contenue dans le respect, respecter l'autre et être respecté comme individu, comme personne. Existe-t-il des limites à considérer par rapport au respect : l'intégrité de la personne, la soumission à l'autre ?

La réflexion autour de la notion de respect est désormais totalement inscrite dans les programmes scolaires de l'école primaire à la terminale. Cette priorité de la culture commune est reconnue comme un des savoirs fondamentaux à acquérir durant la scolarité obligatoire, où le respect d'autrui est une des trois finalités de l'enseignement moral et civique. « Respecter autrui, c'est respecter sa liberté, le considérer comme égal à soi en dignité, développer avec lui des relations de fraternité. C'est aussi respecter ses convictions philosophiques et religieuses, ce que permet la laïcité. » (BOEN n°30 du 26 juillet 2018). Il s'agit de construire chez les élèves une « conscience de la dignité et de l'intégrité de la personne humaine ».

Justice – Égalité – Équité

Selon Alexis de Tocqueville², « quand l'inégalité est la loi commune d'une société, les plus fortes inégalités ne frappent point l'œil ; quand tout est à peu près de ce niveau, les moindres le blessent. C'est pour cela que le désir d'égalité devient toujours plus insatiable à mesure que l'égalité est plus grande ».

Aussi, dans les sociétés modernes démocratiques, qui ont fait de l'égalité des droits et des chances de chaque individu une des conditions fondamentales de leur existence, la moindre inégalité peut être considérée comme intolérable. Cependant, ce constat doit être précisé, car autant certaines inégalités peuvent paraître inacceptables, autant d'autres sont socialement admises voire défendues au nom de certains principes. Par

1. Dans la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales de 1950 (article 8), dans la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989 (article 37) et dans la Charte européenne des droits fondamentaux de Nice de 2000 (chapitre I, article 3, chapitre II article 7).
2. Alexis de Tocqueville, *De la Démocratie en Amérique*, Tome 2, partie 4, [1840], Gallimard, 1992.

exemple, une inégalité de salaire à diplôme, expérience et responsabilité équivalents entre un homme et une femme est une inégalité jugée intolérable par la majorité des citoyens français. Pour autant, une inégalité de salaire entre deux personnes possédant un diplôme différent ou une expérience variable est globalement acceptée, voire peut être valorisée comme une source de motivation pour obtenir un diplôme.

Un tel constat nécessite une définition claire de l'égalité. Comme évoqué dans l'axe 1, ce terme recouvre plusieurs réalités différentes. L'égalité des droits désigne l'égalité des individus devant la loi. Au-delà, une distinction peut être faite entre l'égalité de situation – qui caractériserait la situation d'individus ayant accès aux mêmes ressources, exerçant les mêmes pratiques ou ayant accès aux mêmes biens et services socialement hiérarchisés – et l'égalité des chances – qui, elle, caractériserait la situation d'individus disposant au début de leur vie sociale des mêmes chances ou potentialités et des mêmes possibilités d'accéder aux professions et positions sociales de leur choix. Une parfaite égalité de situation n'est pas vraiment défendue dans les sociétés modernes individualistes. Une inégalité de situation est ainsi socialement acceptée à partir du moment où elle résulte d'une inégalité de mérite dans un système qui garantit à chacun l'égalité des chances.

Ainsi, la notion d'égalité est indissociable de la notion de justice sociale. En effet, comme nous venons de le voir, une inégalité peut paraître juste à partir du moment où elle résulte d'une inégalité de mérite. *A contrario*, une inégalité semble injuste – François Dubet parle d'ailleurs « d'injustice » pour décrire cette forme particulière d'inégalité³ – lorsqu'elle résulte, non d'une différence de mérite, mais de la perception qu'a une personne d'un traitement différencié s'appuyant sur un critère discriminant sur lequel le mérite individuel n'a pas de prise (sexe, couleur de peau, lieu d'habitation...).

Aussi, la notion d'équité – qui peut se définir comme un correctif de l'égalité la rapprochant de la justice sociale – peut être défendue dès lors qu'elle permet de rétablir une égalité des chances entre des individus qui en sont différemment dotés. Comme énoncé dans l'axe 1, une répartition inégale des avantages, des ressources ou des droits est équitable si elle paraît légitime à ceux qui reçoivent ces biens comme à ceux qui par naissance ou par situation sociale ont un capital suffisant. L'équité renvoie donc à des valeurs et à des choix collectifs.

Rapport social – solidarité

Neutre en apparence, le rapport social peut être entendu dans son acception ordinaire comme synonyme de relation sociale. Toutefois, employée le plus couramment au pluriel, la notion de rapports sociaux a pris une connotation différente dans la théorie marxiste, faisant référence aux relations de domination qui s'exercent dans la société capitaliste entre des entités macrosociologiques, les classes sociales. Raisonner en termes de rapports sociaux signifie que l'on considère les formes de domination entre sexes, races ou classes sociales comme préfigurant la société⁴. Inversement, les relations sociales désignent les interactions entre individus qui peuvent donner lieu à la production de règles et de normes.

3. François Dubet, *Injustices, l'expérience des inégalités au travail*, Seuil, 2006.

4. Danièle Kergoat, « Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe », *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris, P.U.F., 2000.

La vision antagoniste des rapports sociaux ne signifie cependant pas l'absence de solidarité.

S'interroger sur la notion de solidarité nécessite d'en revenir à l'étymologie du mot : en latin, le « *solidus* » est le lien unissant entre eux les débiteurs d'une même somme. La solidarité renvoie donc au rapport de dépendance réciproque entre les individus. À cet égard, à l'instar des sociologues de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle comme Émile Durkheim⁵ ou Max Weber, il convient d'entendre la solidarité comme un lien nouveau, né à la fois de la constitution des États-nations et de l'industrialisation, prenant des aspects contractuels et non plus naturels d'appartenance. En effet, le développement de l'individualisme depuis le XVIII^e siècle en Occident, mêlé à des modifications importantes des structures sociales (en termes géographiques, professionnels, familiaux...), a provoqué une crise importante des structures traditionnelles de la solidarité. D'après Durkheim, la société française est passée progressivement d'une structure sociale prenant appui sur une forme de solidarité dite « mécanique », issue d'une forte conscience collective commune, à une solidarité « organique » due à la division du travail social. Le lien social se maintient alors par un système de fonctions différentes et spécifiques de chacun.

Cette dépendance réciproque entre les membres d'une société, mue à la fois par des rapports sociaux antagoniques et la recherche de l'égalité et de la justice sociale, conduit à interroger les diverses formes de solidarité œuvrant actuellement en faveur de la cohésion sociale. Créé au XX^e siècle, l'impôt progressif conduisant à une redistribution verticale des richesses matérialise par exemple la solidarité nationale envers les plus démunis. Cette solidarité est aussi générationnelle, associant les formes familiales ou associatives spontanées aux formes publiques de solidarité pour assurer le niveau de vie et le confort des plus âgés ou des plus démunis. Elle existe entre les actifs et les inactifs ou les sans-emploi, envers les familles, entre zones géographiques dans le cadre des services publics, etc.

Responsabilité individuelle et collective

Pour approcher la notion de responsabilité individuelle, on peut s'appuyer sur deux articles du Code civil. D'une part, l'article 1240 dispose que « tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. » Dans le Code civil, tout est ordonné autour de la responsabilité personnelle de l'auteur, qu'elle soit directe ou indirecte, et de la réparation. C'est dans cette volonté réparatrice que la responsabilité indirecte a été définie : ainsi, l'article 1384 dispose qu'« on est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre ou des choses que l'on a sous sa garde ». L'extension de la responsabilité au fait personnel, d'autrui, ou de choses, implique de considérer le lien entre la responsabilité et l'autorité morale de la personne. Dans cette délimitation juridique, on aborde la tension entre une responsabilité individuelle dans un rapport entre un auteur et son action et une responsabilité morale qui implique l'autre puisque c'est d'autrui qu'on est alors responsable.

Ainsi, qu'est-ce qu'être responsable ? Comment cerner la part de la responsabilité personnelle, individuelle dans un groupe, un collectif, c'est-à-dire à la fois le pouvoir réel et les obligations qui sont dévolus aux uns et aux autres ? Quelles dimensions considère-t-on selon que l'on évoque la situation de l'individu lorsqu'il est en responsabilité ou lorsqu'il a des responsabilités ?

Retrouvez éducol sur



5. Émile Durkheim, *De la division du travail social*, 1893.

Ces questionnements peuvent aussi renvoyer à la distinction théorisée et analysée par Max Weber entre « l'éthique de responsabilité » et « l'éthique de conviction », particulièrement lorsqu'il s'agit pour un individu du conflit entre ses idéaux moraux ou religieux et ses responsabilités sociales ou politiques. En effet, selon le sociologue allemand, « toute activité orientée selon l'éthique peut être subordonnée à deux maximes totalement différentes et irréductiblement opposées ». D'un côté, « l'éthique de conviction » repose sur le principe kantien du devoir : il faut agir en accord avec les principes supérieurs qui justifient notre engagement. De l'autre, « l'éthique de responsabilité » relève d'une logique conséquentialiste : il faut agir en fonction des effets concrets que l'on peut raisonnablement prévoir et qui peuvent contredire nos principes. Bien sûr, précise le sociologue, « cela ne veut pas dire que l'éthique de conviction est identique à l'absence de responsabilité et l'éthique de responsabilité à l'absence de conviction. » Néanmoins, face à une décision politique engageant des choix éthiques, l'une ou l'autre de ces positions prévaut : « Lorsque les conséquences d'un acte fait par pure conviction sont fâcheuses, le partisan de cette éthique n'attribuera pas la responsabilité à l'agent, mais au monde, à la sottise des hommes ou à la volonté de Dieu qui a créé les hommes ainsi. Au contraire, le partisan de l'éthique de responsabilité comptera justement avec les défaillances communes de l'homme et il estimera ne pas pouvoir se décharger sur les autres des conséquences de sa propre action pour autant qu'il aura pu les prévoir. »⁶

La responsabilité individuelle s'oppose-t-elle à la responsabilité collective ? Pour la philosophe britannique Margaret Gilbert⁷, l'interprétation de la responsabilité peut être étendue à des « personnes collectives », puisqu'il y aurait un sens à affirmer qu'une intention est attribuable à un groupe. Elle reprend, dans la lignée des philosophes d'obédience collectiviste, l'idée que « la notion de responsabilité morale » centrale est celle qui s'adresse à un collectif reconnu comme entité singulière et non la responsabilité individuelle des membres du groupe⁸. Un collectif peut être moralement responsable en tant que tel sans que cela ne s'étende aux individus qui le composent. L'idée d'une responsabilité collective est ainsi fondée. Cette idée qu'un collectif est doté d'une intention rejoint l'idée durkheimienne selon laquelle les groupes sociaux ne sont pas l'addition des individus qui le composent mais forment une entité nouvelle. Cela mène donc à l'émergence d'une entité collective, le groupe, qui s'incarne comme une personne morale, laquelle peut endosser un statut juridique et, *in fine*, une responsabilité. Cette dimension causale de la responsabilité est-elle transférable à tous les membres du groupe et aux différentes générations ? Le cas de la « responsabilité allemande » vis-à-vis de l'instauration du nazisme et de l'accomplissement du génocide est exemplaire. Hannah Arendt, pour sa part, regardait l'idée d'une responsabilité collective comme implicite à l'action publique. La philosophe aborde cette question notamment dans *Ontologie et Politique*⁹ : « Il existe une responsabilité pour des choses que nous n'avons pas commises, mais dont on peut néanmoins être tenu pour responsable ». Elle considère aussi que « chaque gouvernement assume la responsabilité des actes et des méfaits de ses prédécesseurs, et chaque nation assume la responsabilité des actes et des méfaits du passé. » Cette responsabilité collective

6. Max Weber, *Le savant et le politique*, Plon, 10/18, Paris 1995.

7. Margaret Gilbert, « La responsabilité collective et ses implications », *Revue française de science politique*, 2008/6 Vol. 58 | pages 899 à 913.

8. Seumas Miller, Pekka Mäkelä, « *The Collectivist Approach to Collective Moral Responsibility* », *Metaphilosophy*, 36 (5), octobre 2005, pp. 634-651, dont p. 634.

9. Hannah Arendt, « La responsabilité collective » in *Ontologie et Politique*, édit. Tierce, 1989, pp. 175 à 184.

qui se transmet par génération est liée à notre besoin de vie en communauté. « Nous ne pouvons échapper à cette responsabilité politique et purement collective qu'en quittant la communauté, et puisqu'aucun individu ne peut vivre sans appartenir à une communauté quelconque, cela signifierait simplement passer d'une communauté à l'autre et donc une sorte de responsabilité à une autre. [...] Cette responsabilité d'actes que nous n'avons pas commis, cette façon d'endosser les conséquences d'actes dont nous sommes entièrement innocents, est le prix à payer parce que nous ne vivons pas seuls, mais parmi d'autres hommes, et que la faculté d'agir, qui est après tout la faculté politique par excellence, ne peut s'accomplir que dans l'une des nombreuses et diverses formes de la communauté humaine. »

Il est difficile d'établir cette responsabilité collective, notamment dans sa dimension morale et juridique. Il est nécessaire de considérer la représentation de cette responsabilité par l'individu, le groupe et l'incarnation du collectif, qu'elle soit politique et/ou religieuse. Il faut tout autant prendre une distance par rapport à la seule explication causale et individuelle de la responsabilité : le contexte et la situation de l'action sont autant à considérer que les convictions de l'individu et sa marge de liberté dans l'action produite. Cependant, le groupe ou le collectif ne peuvent complètement exonérer l'individu de sa responsabilité morale.

Les domaines à mobiliser par le professeur

La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes : orientation, formation, travail, emploi, salaire, représentation, reconnaissance

Sur le plan des principes, la bataille pour l'égalité devant la loi entre hommes et femmes est gagnée, en particulier depuis les changements sociaux des années 1960. Selon le forum économique mondial, dans l'indice mondial de l'écart entre les genres¹⁰ construit à partir de quatre domaines – la santé, l'éducation, l'économie et la politique –, la France se classe à la 11^e place sur 144 pays. Cependant, malgré des acquis importants, l'infériorité sociale des femmes demeure dans les sphères professionnelle (surreprésentation des femmes parmi les temps partiels, « plafond de verre », discrimination salariale, etc.), privée (absence de parité dans le travail domestique ou les congés parentaux), ou publique (absence de visibilité des femmes dans les médias en tant qu'expertes, part minoritaire parmi les élus).

Ces écarts, préjudiciables à la fois à la cohésion sociale et à l'expression des potentiels, se trouvent au fondement de politiques publiques volontaristes qui débutent dès la petite enfance et répondent à différentes logiques.

- **la sensibilisation et l'information à l'école** : dans un cadre où la réussite des filles dépasse celle des garçons, l'école porte le message égalitaire¹¹ et cherche à l'incarner en promouvant la déconstruction des préjugés – y compris parmi les acteurs de la communauté éducative – afin de lutter contre le conformisme stéréotypé de sexe et de genre. Au-delà, l'enjeu de la mixité accrue des filières (comprenant notamment le renforcement de la place des filles dans les domaines scientifiques) est crucial afin de réduire les écarts salariaux ;

10. Briony Harris « [Qu'est-ce que l'écart entre les genres et pourquoi se creuse-t-il ?](#) », Forum économique mondial, 2017.

11. [Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif \(2013-2018\)](#)

- **l'incitation dans la sphère professionnelle** : l'égalité relève depuis septembre 2018 d'une obligation de résultat, notamment pour les grandes entreprises¹². Au-delà de la rétribution, les perspectives de promotion des femmes sont également examinées, sous peine de pénalités financières ;
- la réduction de la différence de trajectoire des hommes et des femmes tient également à **une meilleure compatibilité des temps sociaux**, un partage plus égalitaire lors de la maternité notamment¹³. Au demeurant, porteuses d'un autre rapport au temps, les femmes redéfinissent la frontière entre sphères privée et professionnelle ;
- une nouvelle problématique relative aux **violences faites aux femmes du fait de l'héritage de formes de domination** – extorsion du consentement, pratiques masculines de prédation tolérées, voire valorisées par le discours social – est apparue récemment, portée par « #Metoo » ou d'autres mouvements. Elle est liée à l'entrée résolue de l'intime dans le politique et au développement conjoint de la libération sexuelle et du féminisme. Elle vient aussi mettre en évidence des formes d'emprise rigoristes sur les corps qui prennent prétexte de la religion (voile, pratiques rituelles, etc.). Elle révèle enfin les obstacles particuliers qui jalonnent parfois la carrière professionnelle des femmes et les difficultés qu'il leur faut résoudre.

En termes de représentation, une politique de discrimination positive est mise en œuvre, notamment depuis les lois sur la parité en politique de 1999, afin de limiter l'autocensure dans l'accès aux postes de pouvoir. Dans la même veine, la loi Copé-Zimmerman a instauré des quotas dans les conseils d'administration et de surveillance des grandes entreprises privées ou publiques¹⁴ (40 % de femmes à partir de 2017). Le principe d'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités s'applique désormais dans tous les secteurs de la vie sociale (fédérations sportives, ordres professionnels...) ¹⁵. Ce processus de promotion n'est pas sans causer des logiques contre-productives qui peuvent être mises en évidence : par exemple, la part plus grande faite aux femmes les oblige, étant numériquement plus rares, à siéger à de multiples conseils, ce qui les pénalise dans les autres activités. Il demeure des mécanismes invisibles qui font obstacle à l'avancée des femmes, notamment parmi les cadres, dans leur carrière.

Les nouvelles formes de solidarités et d'engagements : Internet et les réseaux sociaux ; le mécanisme du participatif ; de l'association au collectif

Le modèle militant traditionnel d'adhésion, d'affiliation à une association ou à un parti tend à laisser la place à des formes d'engagement plus contractuelles, moins centrées sur l'adoption des valeurs d'un groupe, mais conditionnées à la réalisation d'objectifs personnels au sein de collectifs plus mouvants, moins structurés selon une logique hiérarchique établie. L'engagement, au sens d'une conduite par laquelle l'individu s'implique activement dans le cours du monde, peut être entendu comme la construction d'un « moi-nous » alliant logique individuelle et dépassement de

12. [Index de l'égalité hommes-femmes](#), Ministère du Travail, Secrétariat d'État chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

13. Marine de Talancé, « [Congés maternité, paternité et parentaux: où se situe la France?](#) », BSI economics, 2018.

14. « [Loi de 2011, votre entreprise est-elle concernée ?](#) », Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances.

15. [Guide de la parité - Des lois pour le partage à égalité des responsabilités politiques, professionnelles et sociales](#), Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, 2019

l'individualisme. Désormais, la tâche accomplie par chacun compte autant que l'objet fondateur. Qu'il s'agisse de jeunes ou de personnes plus âgées, elle se doit d'être signifiante, sous peine d'une rupture rapide. Cette nouvelle perspective de la fraternité suppose que chaque membre soit reconnu par le collectif comme vivant dans des situations semblables. À l'opposé des normes matérialistes qui animent nos sociétés, l'engagement souvent bénévole exprime la solidarité. Il concerne 20 millions de Français en 2019, soit 28 % de la population, chiffre en progression lorsqu'il s'agit de « donner du temps » occasionnellement¹⁶. Depuis la rentrée 2017, les compétences acquises à travers un engagement bénévole au sein d'une association sont reconnues par la validation d'une unité d'enseignement dans tous les établissements d'enseignement supérieur¹⁷.

Au-delà, des formes d'action collective, parfois spontanées et ponctuelles, se développent également en dehors des associations créées, avec pour accélératrices les fonctionnalités des plateformes numériques. Elles accompagnent des tendances existantes en facilitant l'organisation et la communication de façon réticulaire. Le numérique est aussi exploité comme moyen d'action : pétitions en ligne, cyberactivisme. Le répertoire d'actions collectives¹⁸ actuel, selon le sociologue Érik Neveu, contient une dimension internationale, à l'image des manifestations « *Fridays for future* » lancées par Greta Thunberg. Il recourt aux avis d'experts pour légitimer l'action, par ailleurs symbolique, interpellant directement l'opinion publique. En déniait la démocratie représentative, ses acteurs rejettent l'organisation *top-down* au profit d'une participation horizontale émanant de la société civile. Comme dans toute logique de conflit, ces moments d'engagement créent du lien. Toutefois, à côté des formes pacifiées, certains moyens de contestation continuent d'emprunter au registre de l'émeute, entre groupes ou contre les institutions, sans émettre toujours une revendication claire. Ces formes ou moments d'engagement posent la question de la pérennité des actions et des structures.

Les nouvelles formes économiques : l'économie participative ; l'économie solidaire ; l'économie collaborative ; l'économie circulaire, pour de nouveaux emplois et de nouvelles solidarités

Résurgences de modèles économiques anciens ou nouveaux fonctionnements issus des avancées numériques, de nouvelles formes économiques se développent depuis le début du XXI^e siècle. La crise majeure de 2008 en particulier a joué un rôle d'accélérateur. Ces formes offrent la promesse d'un modèle d'échange de biens et services alternatif au lien monétaire traditionnel entre consommateurs et producteurs. Dans cette perspective, elles participent d'un nouveau modèle de société en gestation. D'abord associée aux difficultés à la fois financières et professionnelles des ménages, qui les conduisent à faire preuve de créativité, cette économie se développe au-delà de cette préoccupation, concomitante d'une prise de conscience aiguë des enjeux environnementaux. Toutefois, les économies collaborative, circulaire ou solidaire recouvrent des réalités différentes, parfois difficiles à distinguer et finalement proches des ressorts économiques traditionnels. Quant à l'économie participative, elle peut être entendue comme un dispositif transversal qui parcourt ces différentes formes.

16. Selon l'enquête menée en mars 2019 par France bénévolat : « [L'évolution de l'engagement bénévole associatif en France de 2010 à 2019](#) ».

17. [Article 29 de la loi Égalité et citoyenneté de 2017](#).

18. Au sens du sociologue américain Charles Tilly, ensemble prédéterminé de moyens d'action connus et utilisables par les individus dans le cadre de leur participation politique au sein d'une société donnée à une époque donnée (*La France conteste : de 1600 à nos jours*, Fayard, 1986). On peut également consulter : Érik Neveu, *Sociologie des mouvements sociaux*, La Découverte, 2019.

Quelques définitions simples¹⁹ peuvent être mobilisées :

- les activités de **l'économie sociale et solidaire (ESS)** s'exercent généralement dans le cadre d'une coopérative, d'une mutuelle, d'une association ou d'une fondation. La plupart du temps, l'ESS est à visée sociale ou environnementale, sans recherche du profit comme une fin en soi. Les entreprises qui s'en réclament adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les bénéfices sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques ;
- **l'économie collaborative** désigne un modèle économique basé sur l'échange, le partage, la location de biens et de services, privilégiant l'usage sur la propriété. Elle a notamment pour but de diminuer la consommation de ressources et d'énergie. Son périmètre est très large : la consommation collaborative, encore appelée « économie du partage » par les anglophones (systèmes d'échanges locaux, location de logements entre particuliers à l'instar d'*Airbnb*, achats groupés d'énergie, covoiturage à l'image de *Blablacar*, circuits courts alimentaires) ; la réparation et la fabrication d'objets (*fablabs*, *repair cafe*, etc.) ; le financement de projets utilisant le *crowdfunding*²⁰ ou le financement solidaire ; l'éducation et le savoir (les MOOC - *massive online open courses* -, les encyclopédies contributives...)
- **l'économie circulaire** consiste, elle, en une organisation d'activités économiques et sociales recourant à des modes de production, de consommation et d'échange fondés sur l'écoconception, la réparation, le réemploi et le recyclage, et visant à diminuer les ressources utilisées ainsi que les dommages causés à l'environnement.

En mettant l'accent sur les aspects sociétaux de ces modèles économiques, certains traits communs peuvent être mis en exergue :

- **l'horizontalité du lien social** : ces organisations s'inscrivent moins dans des logiques hiérarchiques verticales. Ainsi, l'un des principes d'une société commerciale labellisée « ESS » est la participation active des salariés à la gouvernance. L'éducation collaborative (de type Wikipédia) suppose la libre contribution de chacun au savoir. La réparation collective (d'un vélo, d'un appareil électroménager) favorise le partage des compétences. La démocratisation est donc à la fois un principe de fonctionnement, passant notamment par la mise en relation désintermédiée, *peer to peer*, et un aboutissement dans l'usage des biens ;
- **l'objectif d'utilité sociale** : la logique poursuivie n'est pas uniquement celle du partage des bénéfices pour les parties prenantes. Ainsi, l'association *Envie*, présente dans toute la France, collecte et répare les appareils électroménagers en recourant à des salariés en insertion. Par ailleurs, dans l'économie collaborative, la logique est celle de l'usage au moment souhaité, grâce par exemple à la mise en relation de personnes d'un même quartier, et non de la possession d'un bien ou d'un service. Dans cette perspective, ces modèles économiques peuvent constituer un outil puissant de la transition écologique ;

19. Nous reprenons ici les définitions issues du [CEDEF](#) (Centre de documentation Économie Finances).

20. « Le *crowdfunding*, ou « financement participatif », est né au début des années 2000 avec l'essor d'Internet. Il s'agit d'un outil de financement alternatif qui ne passe pas par les circuits et outils traditionnels, notamment bancaires, mais fait appel à des ressources financières auprès des internautes afin de financer un projet, qui peut être de natures très diverses (culturelle, artistique, entrepreneuriale, etc.). Cette méthode permet de récolter des fonds auprès d'un large public *via* des plateformes de financement participatif. Il peut prendre la forme de dons, de prêts rémunérés ou de participations dans l'entreprise ». ([economie.gouv.fr](#))

- **l'innovation** : l'usage des plateformes numériques, en appui de ces formes économiques, en a permis la généralisation (usage de VTC – voitures de transport avec chauffeur – *via Uber* ; covoiturage *via Blablacar* par exemple). La nouveauté se situe également dans le financement participatif qui ne transite pas par les circuits financiers classiques : il permet à des entrepreneurs de rentrer en relation avec des internautes par l'intermédiaire de plateformes dédiées ou de clubs d'investisseurs militants.

Reste que ces pratiques, bien qu'innovantes, peuvent répondre à des logiques entrepreneuriales tout à fait classiques : on estime que le marché mondial de l'économie collaborative pèsera plus de 300 milliards d'euros en 2025. L'actualité montre que ces nouvelles structures soulèvent un certain nombre de questions : quelle contribution à l'impôt, quels droits et protections pour des travailleurs dont l'indépendance est relative ?

La question de l'extension des droits et de la responsabilité individuelle et collective : questions environnementales ; politique de santé ; principe de précaution

Nos actes ont des conséquences, une influence massive sur les autres êtres vivants. Il est important d'en mesurer les effets et d'en assumer la responsabilité, laquelle répond aux droits dont dispose autrui, qu'il s'agisse d'un individu, d'une génération ou d'autres êtres vivants en général.

Or, l'idéal égalitaire, combiné au désir d'auto-détermination et d'accès à l'information propre à nos sociétés, conduit à la promotion de nouveaux droits ou de nouvelles règles d'accès effectif à ces droits. La politique de santé ouvre des perspectives de réflexion riches autour de cette question de l'extension des droits et de la responsabilité individuelle et collective. Ainsi, dans ce domaine, l'évolution des normes juridiques vient en écho aux demandes sociales : de nombreux exemples peuvent être convoqués. Les droits des patients ont évolué : le malade aujourd'hui désire donner son consentement éclairé, disposer de moyens de vigilance sur les modalités et effets des traitements, éventuellement les critiquer et en faire procès. L'accès au dossier médical, jusqu'alors jalousement tenu secret, est désormais inscrit dans les règles du comportement médical courant. Les frontières du droit évoluent également avec les progrès de la médecine. Parmi les requêtes nouvelles se dessine couramment un droit à la sécurité face à une médecine plus technique, à des laboratoires mieux équipés, à des machines plus sophistiquées qui génèrent de nouveaux risques. Face à cette requête s'est imposé un certain « droit à l'erreur médicale » d'une profession médicale qui garde inévitablement certains aspects pragmatiques d'un art. Plus sensible, la question de la fin de vie a fait l'objet en 2005 de la [loi Léonetti relative aux droits des malades et à la fin de vie](#), qui interdit l'acharnement thérapeutique et affirme le droit au soulagement de la souffrance, même au risque d'abrèger la vie. Dans tous les cas, la décision juridique n'épuise pas les problématiques qui assortissent la réflexion éthique : faut-il nécessairement faire toute la transparence sur l'état d'un patient quand des doutes subsistent ? Les contraintes nouvelles imposées au corps médical ne conduisent-elles pas à réduire la prise de décisions ?

La loi bioéthique débattue au Parlement à l'automne 2019 porte en germe des revendications de liberté et d'égalité concernant le droit à l'enfant (pour les couples homosexuels, les femmes seules), le droit à connaître ses origines pour les enfants nés d'une PMA. Cette extension des droits implique une extension de la responsabilité en désignant celui qui doit « répondre de » ou « répondre devant » – répondre d'un dommage en assumant toutes ses conséquences, comme en répondre devant la justice et en subissant la contrainte publique qui s'y attache.

Le pouvoir, devenu immense et connu, de l'homme sur la nature impose de réfléchir à la question de la responsabilité individuelle et collective face aux évolutions techniques rapides et aux progrès scientifiques, en particulier dans le cadre conceptuel et technique du « transhumanisme ».

Le caractère épuisable des ressources naturelles et l'émergence de la technoscience laissent craindre pour les générations à venir un ensemble de conséquences difficilement prévisibles. Ainsi, l'éclairage du philosophe allemand Hans Jonas apparaît ici fondamental²¹. Dès 1979, il nous convie à nous interroger : « La terre nouvelle de la pratique collective, dans laquelle nous sommes entrés avec la technologie de pointe, est encore une terre vierge de la théorie éthique [...]. Qu'est-ce qui peut servir de boussole ? L'anticipation de la menace elle-même ! » ; « Notre thèse est que les nouveaux types et les nouvelles dimensions de l'agir réclament une éthique de la prévision et de la responsabilité qui leur soit commensurable [...]. » Il défend ainsi l'idée de responsabilité à l'égard des générations futures, y compris en amont. Celles-ci possèdent des droits, interaction que l'on retrouve dans le concept onusien de développement durable. Chacun doit léguer la planète dans un état qui garantisse le maintien de la vie. Hans Jonas propose une « heuristique de la peur » qui constitue une nouvelle éthique face au doute quant aux conséquences de l'activité humaine.

Les politiques publiques pour plus d'égalité et de citoyenneté : l'inclusion des personnes porteuses de handicap à l'École, au travail et dans la société ; les politiques d'aides et d'insertion professionnelle, les politiques sociales

L'idéal d'inclusion prospère depuis quelques années dans le langage politique et institutionnel, il constitue un objectif mis en avant par de nombreuses politiques publiques en faveur de populations en situation de vulnérabilité. Que signifie ce nouveau paradigme, qui semble fixer un horizon dépassant l'intégration, entendue comme assimilation²² ? D'abord employé par le philosophe Michel Foucault, l'inclus est le pestiféré, celui qui se situe à la marge, à « l'extérieur de l'intérieur » quand le lépreux est exclu. Aujourd'hui, la notion, plus positive, désigne moins un état qu'un processus. Selon Amartya Sen en 2001, « l'inclusion sociale est caractérisée par l'expérience sociale largement partagée et la participation active d'une société, par l'égalité généralisée des possibilités et des chances de la vie qui s'offrent aux gens sur le plan individuel, et par l'atteinte d'un niveau de bien-être élémentaire pour tous les citoyens » (2001). L'égalité évoquée nous renvoie à la troisième figure de l'égalité détaillée par Pierre Rosanvallon²³, une « égalité-participation », au nom de laquelle le pauvre et le riche sont également capables de promouvoir le bien commun et, par là même, une « communauté de citoyens ».

Au contraire de l'exclusion, l'inclusion sociale est donc le corollaire de la citoyenneté et concerne tous les secteurs de la société. Les aides sociales et les professionnels qui accompagnent les personnes en marge de la société encouragent « l'empowerment » ou la « mise en capacité » des usagers, les « aident » à mobiliser leurs ressources personnelles pour s'insérer, par exemple socio-professionnellement. Mais l'inclusion implique également la prise en compte des handicaps (moteurs, visuels, sociaux, intellectuels) qui tendent à exclure la personne d'une activité ou d'une partie de la société, afin de les compenser et de lui permettre une égale accessibilité, et non pas de lui imposer des conditions qui renforcent ses déficiences en les négligeant.

21. On peut se référer à la [ressource d'accompagnement Eduscol de philosophie sur Hans Jonas](#)

22. Le concept, issu initialement des mouvements anglo-saxons de défense des droits des personnes handicapées, a trouvé écho dans les années 1980 à l'ONU puis en Europe. La stratégie Europe 2020 fixée en 2010 vise une « croissance intelligente, durable et inclusive ».

23. Pierre Rosanvallon, *La société des égaux*, Seuil, 2011.

Ce processus inclusif prend progressivement corps dans le champ éducatif, où une nette évolution s'est dégagée au cours des années récentes concernant les personnes porteuses de handicaps. De l'appréhension sur un mode ségrégatif, la scolarité s'est ensuite faite de plus en plus intégratrice, mettant l'accent sur l'accès technique, concret, aux locaux et aux enseignements ou examens, à la faveur notamment de la loi du 11 février 2005 « [pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées](#) ». Désormais, le changement de vocable en faveur de l'éducation inclusive depuis 2013 et la [loi de refondation de l'école de la République](#) n'est pas uniquement formel : il désigne la transformation des représentations et pratiques enseignantes pour aboutir à une accessibilité pédagogique pour tous. C'est le lieu d'accueil qui s'adapte aux besoins de chaque élève, y compris s'il est porteur d'un handicap, selon un principe d'égalité des droits fondamentaux. La [loi pour une école de la confiance de juillet 2019](#) prévoit la constitution d'un service public de l'école inclusive et crée les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) dans tous les départements. Progressivement déployés et généralisés, les PIAL facilitent la coordination entre le repérage des besoins des élèves et les ressources à mettre en œuvre.

On conserve toutefois le nom d'insertion lorsqu'on examine la sphère professionnelle. Le handicap n'est plus synonyme d'impossibilité de travailler. Des dispositions légales visent à limiter la discrimination dans le monde du travail (horaires aménagés, rampes d'accès...). L'obligation d'emploi de salariés avec un handicap, sous peine de contreparties financières, date de 1987. Toutefois, les faits témoignent d'une évolution lente : le taux de chômage reste par exemple deux fois plus élevé pour les travailleurs porteurs d'un handicap²⁴, les démarches auprès des institutions ou des employeurs restent fastidieuses. Enfin, lorsque l'inaptitude survient dans le cadre d'un contrat déjà établi, le reclassement dans l'entreprise, dans une démarche d'inclusion, demeure exceptionnel²⁵. Peu nombreuses sont les personnes qui parviennent à s'extraire de l'acceptation du stigmate en faisant valoir leurs droits, acquérant ainsi une compétence juridique essentielle.

L'inclusion fait référence à une conception systémique de la société : c'est par la satisfaction des besoins individuels et par l'implication de chacun dans le bien-être collectif que l'appartenance sociale se construit. Sur le plan professionnel, l'insertion de l'individu ne dépend jamais de son seul entrepreneuriat, en faisant fi des failles des systèmes d'aides sociales. La trappe à pauvreté en constitue un exemple, à l'instar des difficultés de reclassement. Ne pas mettre en perspective la notion tendrait à associer de façon caricaturale l'exclusion à la responsabilité individuelle, à l'échec ou à l'absence de réflexivité individuelle. En revanche, la recherche de la mise en projet autonome de l'individu vulnérable ou en difficulté semble constituer un progrès.

24. 15 % de la population active de 15 ans ou plus sont en situation de handicap en 2017 selon l'INSEE, contre 9 % pour la population active dans son ensemble.

25. Lejeune Aude, « Travailler avec un handicap. Idéal d'inclusion et inégalités face au droit », *Savoir/Agir*, 2019/1 (N° 47), p. 53-62 et Puaud David, « De quoi l'inclusion est-elle le nom ? », *Pensée plurielle*, 2019/1 (n° 49), pp. 25-36.

La recherche de nouveaux liens sociaux : clubs, associations, réseaux sociaux, communautés, universités populaires, réseaux d'entraide et bénévolat

Dans une société composée d'individus autonomes et interdépendants, la recherche de la cohésion sociale passe par la création et la pérennisation de liens sociaux, relations entre individus au sein d'un même groupe social ou entre groupes sociaux qui assurent le double besoin de protection et de reconnaissance²⁶.

Comme l'a montré le philosophe et sociologue allemand Georg Simmel au début du XX^e siècle, nos sociétés modernes ont facilité l'élargissement des cercles de relations juxtaposés auxquels l'individu appartient, diversifiant ses appartenances. Au-delà de la filiation ou de la sphère professionnelle, chacun peut juxtaposer des liens de participation élective. Sans revêtir nécessairement un caractère de nouveauté, ces liens se rassemblent autour de l'absence de contrainte. L'individu est amené à construire lui-même librement son réseau d'appartenance, au sein duquel il affirme et entretient ses valeurs et se voit reconnu par les autres. Il importe de rappeler que les réseaux sociaux sont une réalité ancienne et ne se limitent pas aux communautés numériques puisqu'il s'agit de l'ensemble des unités sociales et des relations que ces unités sociales entretiennent les unes avec les autres, directement ou indirectement, à travers des chaînes de longueurs variables. Ces unités sociales peuvent être des individus, des groupes informels d'individus ou bien des organisations plus formelles, comme des associations, des entreprises, voire des pays²⁷.

Ainsi, la participation à une association demeure une forme de lien social très ancrée : les différentes enquêtes témoignent de taux d'adhésion stables depuis trente ans, notamment dans les domaines sportif et culturel²⁸ (un quart des 16 ans et plus). Rendre service en tant que bénévole concerne également un quart de la population de 16 ans et plus. Dans les faits, la participation à la vie associative s'accompagne d'un engagement citoyen plus élevé. L'usage des nouveaux moyens techniques facilite la communication et les interactions sociales au sein des réseaux sociaux (adeptes des jeux vidéo en ligne, communication événementielle des associations ou universités populaires, communautés d'utilisateurs d'applications...).

Au-delà, les liens sociaux techniquement médiés se sont développés : ils jouent un rôle incontournable dans la dynamique du social et, dans bien des cas, il est peu pertinent d'opposer le virtuel au réel. Le web 2.0 a généré de nouvelles formes d'interactions au travers des réseaux sociaux numériques (plus d'un Français sur deux en est un utilisateur actif). La plateforme *Facebook* compte plus de deux milliards d'utilisateurs actifs en 2019 dans le monde, *Snapchat* en recense 203 millions. Avec d'autres, elles accompagnent la recherche par chaque individu de liens sociaux plus horizontaux, informels, rapides. Les médias sociaux concernent désormais tous les âges (la tranche d'âge la plus fréquente est jeune, mais entre 60 et 69 ans, une personne sur quatre est membre d'un réseau social) et toutes les catégories de populations (en particulier les plus modestes)²⁹. Les études sur l'activité relationnelle digitale montrent qu'elle peut dynamiser la vie relationnelle, compenser – de façon limitée cependant, du fait de la

26. Au sens défini par Serge Paugam, *Le lien social*, PUF, 2008.

27. Selon Pierre Mercklé, auteur de *La sociologie des réseaux sociaux*, La Découverte, coll. « Repères », rééd. 2016.

28. Carine Burricand, François Gleizes, division *Conditions de vie des ménages*, « [Trente ans de vie associative. Une participation stable mais davantage féminine](#) », INSEE, 2016

29. Claire Bidart, Cathel Kornig, « [Facebook pour quels liens ? Les relations des quadragénaires sur Facebook](#) », *Sociologie*, 2017/1 (Vol. 8), pp. 83-100.

fracture numérique notamment – la solitude qui caractérisait 5 millions de Français en 2012, offrir une multitude de services (partage, jeux, arène informative, consommation, échange de photos, etc.), mais aussi qu'elle sert surtout à entretenir les liens proches existants. Dans un tiers des cas, le réseau constitué se résume à la transposition du cercle des proches. Ainsi, la longueur moyenne des chaînes relationnelles entre les amis Facebook est de 3,46 personnes. S'ils peuvent également servir d'accélérateurs de rencontres, il apparaît clairement un fort ancrage des réseaux sociaux numériques dans les contextes réels des individus.

De nouvelles causes fédératrices : défense de l'environnement, protection de la biodiversité, réflexion nouvelle sur la cause animale

Dans les sociétés post-industrielles, les individus orientent leurs revendications vers des enjeux qualitatifs. La satisfaction des besoins matériels de base accomplie, les citoyens cherchent à améliorer leur autonomie, leur qualité de vie et leur participation à la vie politique. Ils cherchent à peser dans les réformes sociales ou politiques.

Ainsi de la défense de l'environnement, devenue un moteur puissant de mobilisation dans les sociétés occidentales et au-delà. Si la préoccupation écologique est ancienne, l'affirmation d'une urgence environnementale a pris corps dans les années 1990 à la suite des différentes crises qui ont traversé notamment la France (la question des OGM, celle de l'épizootie de « vache folle »), diminuant la confiance de la société civile envers le progrès scientifique et les représentants élus. Les produits des activités industrielle, agricole, scientifique, sont désormais soumis à un questionnement, voire à un contrôle social. Le risque environnemental établi (pollution, usage des pesticides, réchauffement climatique) génère des débats dont s'emparent parents et enfants. Ils s'expriment dans le cadre de mobilisations, parfois internationales et médiatisées, comme lors des marches orchestrées par Greta Thunberg, mais également dans des lieux plus institutionnalisés (Grenelle de l'environnement, Convention citoyenne pour le climat) qui ne sont pas moins révélateurs de l'engagement à montrer l'environnement comme un « problème public » au sens fort.

Dans la même veine, la question de la condition animale a acquis, depuis les années 1970 environ, une ampleur de plus en plus grande, mobilisant la philosophie, la politique, l'anthropologie. Les règles sur le respect des animaux datent du XIX^e siècle, d'abord au Royaume-Uni, puis en France avec la loi Grammont de 1850 prohibant les mauvais traitements en public des animaux. Une déclaration des droits de l'animal a été proclamée sous une première version en 1978, à la Maison de l'Unesco à Paris. En 2018, elle a fait l'objet d'une troisième version actualisée, validée par un groupe de personnalités, juristes, scientifiques et philosophes. Les partisans de la cause animale s'opposent à la domestication, à l'exploitation industrielle, voire simplement à l'élevage dont les animaux font l'objet, c'est-à-dire leur usage à titre de simples moyens ou instruments en vue des fins de l'homme. Le but est donc de changer radicalement la condition animale, non seulement pour faire sortir l'animal du statut de victime muette d'une cruauté souvent radicale et insoutenable, mais aussi pour restituer aux animaux leur vie propre, aux côtés de l'homme.

Le spécisme, défini par Peter Singer comme « un préjugé ou une attitude de parti pris en faveur des intérêts des membres de son espèce [en l'occurrence l'espèce humaine] et à l'encontre des intérêts des membres des autres espèces », ³⁰ est l'objet de vifs débats. Là encore, il s'agit de renverser la primauté : compte tenu des preuves scientifiques de ses méfaits, à la fois sur l'environnement et la souffrance animale, l'être humain peut-il encore dominer incontestablement le vivant ?

Retrouvez éducol sur



30. Peter Singer, *La Libération animale*, Petite Bibliothèque Payot, 2012, p. 73 et « Politisation de la cause animale », *Cités*, n° 79 PUF, 2019.

Propositions pour la mise en œuvre

Associations de domaines possibles

L'association de deux domaines aux choix multiples doit être traitée sous l'angle de l'axe proposé pour aborder « **Les recompositions du lien social** ». Cette association doit également être adaptée aux finalités du questionnement autour des moyens mobilisés pour recomposer le lien social et pour parvenir à construire un nouveau modèle social ou de société. Cependant, **quels que soient les domaines et l'objet d'enseignement choisis, le professeur doit veiller à aborder avec les élèves toutes les notions à acquérir ou à mobiliser.**

Les nouvelles formes économiques : l'économie participative ; l'économie solidaire ; l'économie collaborative ; l'économie circulaire, pour de nouveaux emplois et de nouvelles solidarités / Les politiques publiques pour plus d'égalité et de citoyenneté : l'inclusion des personnes porteuses de handicap à l'École, au travail et dans la société ; les politiques d'aides et d'insertion professionnelle, les politiques sociales

Objets d'enseignement possibles

- l'étude d'une plateforme Internet de mise en relation pour des services entre particuliers ou aux particuliers ; le nouveau rapport à la propriété : l'économie de/du partage ;
- le *woofing* : nouvelle forme de tourisme ou nouvelle forme de travail ;
- les nouvelles formes économiques et la régulation de l'État ;
- l'économie participative sur Internet et les projets d'insertion professionnelle ;
- l'économie solidaire et l'intégration de personnes porteuses de handicap : l'exemple de la restauration ou tout exemple de développement de l'économie sociale et solidaire ;
- les nouvelles solidarités intergénérationnelles ;
- à partir d'exemples contextualisés, l'étude de politiques publiques pour favoriser le lien social (politique sociale, territoriale, promotion de l'égalité des chances, du lien intergénérationnel).

Articulation des domaines avec l'axe

Les nouvelles formes économiques – et notamment les activités découlant de l'économie collaborative – offrent un nouveau modèle de société fondé sur le partage, l'échange, orientant davantage l'activité humaine sur l'usage des choses que sur leur propriété. Ces nouvelles formes d'économie questionnent le lien social et la solidarité par le travail.

Par leur recours important à l'innovation, et notamment à des plateformes Internet, ces nouvelles formes économiques permettent la mise en relation d'individus aux besoins complémentaires et renforcent ainsi le lien social fondé sur cette complémentarité des individus (un individu a l'intention de faire un trajet avec son véhicule personnel et propose ce trajet à des co-voitureurs grâce à une application mobile) et le partage de valeurs (en particulier écologiques et solidaires : pourquoi acheter neuf un objet dont un voisin dispose et ne se sert pas, et qu'il serait disposé à prêter à titre gratuit ?).

Cependant, ces nouvelles formes économiques questionnent en permanence notre modèle de solidarité actuel, fondé en France principalement sur notre participation à une activité productive. En effet, en ayant recours à des individus non professionnels pour des objets (appartements, véhicules...) ou pour un travail (*woofing*, chauffeurs dans le cadre d'un covoiturage), ou en ayant recours à l'activité d'individus professionnels mais précaires (chauffeur VTC, *Uber*...), ces nouvelles formes économiques court-circuitent le modèle de solidarité institutionnel où la participation à l'activité productive d'individus (moyennant cotisations sociales et impôts) leur donne accès à une protection sociale étendue.

Fondées sur le partage et l'échange, ces nouvelles formes sont peu sujettes au paiement d'un impôt, voire concurrentes des activités productives classiques (taxis, hôtellerie, transports en commun...).

Ainsi, le législateur se doit de trouver un juste équilibre entre la promotion de ces nouvelles formes économiques – fondées sur l'échange et le partage, et donc créatrices de lien social – et la nécessité qu'elles ne viennent pas exercer une concurrence déloyale envers des activités professionnelles existantes.

Cette tension entre, d'une part, ces nouvelles formes économiques qui paraissent être initiées par l'individu et qui tendent à apporter plus de souplesse, de libertés en répondant à de nouvelles pratiques et, d'autre part, l'État qui perd ainsi des ressources pour mener des politiques publiques s'adressant à un nombre plus important d'individus, est-elle réellement porteuse d'un renouvellement du lien social ? Pour qui et pour quel résultat ? À quelle échelle ?

La question de l'extension des droits et de la responsabilité individuelle et collective : questions environnementales ; politique de santé ; principe de précaution / La recherche de nouveaux liens sociaux : clubs, associations, réseaux sociaux, communautés, universités populaires, réseaux d'entraide et bénévolat

Objets d'enseignement possibles

- les nouveaux mouvements écologiques : les vendredis du climat, Marche pour le climat, *Extinction rébellion* ;
- la gestion d'une crise sanitaire ;
- les nouvelles formes de mobilisation et d'implication politique par les réseaux sociaux ;
- l'accueil et la prise en charge des personnes fragiles ou de populations migrantes : politique publique et associations caritatives ;
- les nouveaux dispositifs pour l'engagement civique ;
- les effets sur la politique de santé ou sur la production alimentaire d'actions d'associations, de campagnes sur les réseaux sociaux, de communautés.

Articulation des domaines avec l'axe

Si l'on considère les politiques environnementales, il s'agit de montrer que la question écologique désormais centrale dans l'agenda politique, en termes de politique menée ou de propositions électorales, n'est plus uniquement portée par les rapports d'experts et l'influence des concertations internationales. Elle est associée à une urgence d'agir en raison de nouveaux mouvements écologiques, souvent à dimension internationale, nés des réseaux sociaux ou largement portés par ceux-ci (*Vélorution*, *Extinction rébellion*, Marche pour le climat...) et s'émancipant largement

Retrouvez éducol sur



des formes traditionnelles de mobilisation politique telles que les partis écologistes. Ces mouvements sont relayés par les actions citoyennes des consommateurs qui transforment leurs propres pratiques. Ce sont également des mouvements à action rapide ou à structure souple permettant à chaque personne d'entrer ou de participer à une action en s'émancipant des modalités de décision des structures associatives classiques.

Pour les politiques publiques en matière de santé et d'alimentation, on peut retrouver les mêmes mécanismes, avec une adaptation des pouvoirs publics et des industriels pour répondre à la formulation des demandes des individus et des consommateurs.

La tension/pression entre les politiques publiques, quels que soient leur nature ou leur champ d'application, et les actions militantes d'associations ou de groupes de pression peut permettre d'envisager tant les modalités de prise de décision et d'ajustement que les valeurs portées par les deux entités, ainsi que la justification de leurs décisions ou actions pour la société ou le groupe social concerné.

Les politiques publiques pour plus d'égalité et de citoyenneté : l'inclusion des personnes porteuses de handicap à l'École, au travail et dans la société ; les politiques d'aides et d'insertion professionnelle, les politiques sociales / La recherche de nouveaux liens sociaux : clubs, associations, réseaux sociaux, communautés, universités populaires, réseaux d'entraide et bénévolat

Objets d'enseignement possibles

- les formes de mobilisation issues des réseaux sociaux et leurs prises en compte par les pouvoirs publics : gilets jaunes, mouvements de désobéissance civique, mobilisations contre les violences faites aux femmes ;
- les nouvelles modalités de l'exercice de la citoyenneté en France et en Europe, l'expression d'une demande d'une démocratie plus participative pour agir sur les politiques publiques ;
- les nouvelles modalités d'engagement civique ; le rôle d'une association pour influencer une politique publique : *Act up* et la prise en compte des personnes porteuses du SIDA, ou toutes les associations pour les personnes porteuses de handicap ;
- l'effet des réseaux sociaux sur la législation sur le droit des femmes.

Articulation des domaines avec l'axe

L'idée de l'étude est de comprendre comment, grâce aux réseaux sociaux, des individus appartenant à des groupes sociaux atomisés, hétérogènes et traditionnellement peu mobilisés dans des instances de mobilisation classiques telles que les syndicats, les partis politiques, les élections, ont su former une force commune assez hétéroclite, qui sort des cadres classiques de l'analyse des sciences politiques et qui questionne aujourd'hui assez durablement le politique. L'exemple du mouvement des « gilets jaunes » de l'année 2018-2019 en France peut être mobilisé comme support d'étude. Cette interrogation du politique par des associations ou des mouvements générés par les réseaux sociaux se retrouve dans d'autres domaines. Il est intéressant d'envisager les effets à court et moyen termes de ces mouvements sur la pratique politique, comme la cohésion de ces groupes et la réalité du lien social créé ou recréé.

Retrouvez éducol sur



La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes : orientation, formation, travail, emploi, salaire, représentation, reconnaissance / Les nouvelles formes de solidarités et d'engagements : Internet et les réseaux sociaux ; le mécanisme du participatif ; de l'association au collectif

Objets d'enseignement possibles

- la défense du droit des femmes ;
- le renouveau du féminisme ;
- les nouvelles modalités de mobilisation et d'implication politiques au service d'une cause ;
- le poids des réseaux sociaux sur l'évolution de la législation pour la défense des femmes ;
- le rôle des leaders d'opinion pour la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Articulation des domaines avec l'axe

L'étude permet d'appréhender le rapport qui peut exister dans une société des médias et de l'information entre l'avancée des droits des femmes, notamment dans le cadre de l'égalité entre les hommes et les femmes, et les nouvelles formes de solidarité et d'engagement. Il est nécessaire de considérer que si, pendant longtemps, l'avancée législative ou les politiques publiques émanaient d'une initiative politique gouvernementale ou parlementaire avec des relais associatifs – on peut penser pour cela à la législation sur le droit des femmes à disposer de leur corps et sur l'accès aux moyens de contraception –, l'évolution actuelle part de mouvements ou de réactions individuelles qui, via les réseaux sociaux, entraînent des actions politiques. Les mouvements « #Metoo », « #jesuisunevictime » en témoignent. Le cadre juridique, le droit, la réflexion sur la différence, la société permettent d'aborder les différentes facettes de cette question.

La capacité des lois à faire évoluer les mentalités, les effets des campagnes d'éducation à l'égalité, la représentation des métiers, la projection sexuée et genrée sur certaines activités, l'acceptation de la différence, le poids de l'héritage familial, de l'organisation patriarcale des sociétés, sont autant de pistes à envisager. L'accélération par les réseaux sociaux, par les influenceurs, par les associations de la dénonciation, permet-elle de conduire un changement profond dans la société ?

Comment une société, par cette question de l'égalité entre les hommes et les femmes, peut-elle permettre de mettre en place une égalité en droit et une égalité de fait ? Une réflexion comparative entre différents pays peut être porteuse pour comprendre cette volonté de réorganiser le lien social en considérant à égalité les femmes et les hommes. Il peut être intéressant de considérer les différentes modalités d'action, peut-être dans une dimension diachronique entre des associations comme le planning familial dans les années 1960-1970 et les mouvements initiés par les réseaux sociaux, ou encore en termes politiques entre le Mouvement de libération des femmes (MLF) et les Femen aujourd'hui.

De nouvelles causes fédératrices : défense de l'environnement, protection de la biodiversité, réflexion nouvelle sur la cause animale / Les nouvelles formes de solidarités et d'engagements : Internet et les réseaux sociaux ; le mécanisme du participatif ; de l'association au collectif.

Objets d'enseignement possibles

- la responsabilité environnementale et les interdépendances homme/nature ;
- la place de l'animal dans notre société ;
- les nouveaux mouvements de défense de l'environnement ;
- les mouvements de décroissance pour la protection de l'environnement ;
- la collapsologie, théorie ou mouvement pour la protection de l'environnement et ses conséquences sociales ? ;
- les cagnottes participatives pour sauver un site patrimonial.

Articulation des domaines avec l'axe

La question environnementale, avec la prise en compte du changement climatique et de ses effets en incluant la défense de la biodiversité, mais aussi la réflexion sur la cause animale et la considération de l'animal, sont tout à la fois fédérateurs et clivants. Ces thématiques interrogent une extension des libertés, de « droits à » pour les humains, comme un droit à vivre dans un environnement sain, mais aussi des droits et une reconnaissance de droits pour les animaux à l'égal de l'homme selon les revendications de certaines associations. Ces thématiques interrogent tout autant des mutations sociales qu'une autre façon de penser la société, de renouveler ses liens sociaux par de nouveaux modes de vie, de nouvelles manières d'habiter notre territoire. Ce sont ces modalités articulées qui sont à étudier sous le prisme de l'individu et du collectif, collectif à penser à travers les formes émergentes d'action.

Il s'agit bien d'envisager les recompositions sociales en cours en considérant les conséquences économiques ainsi que les questions morales qui y sont attachées.

La recherche de nouveaux liens sociaux : clubs, associations, réseaux sociaux, communautés, universités populaires, réseaux d'entraide et bénévolat / Les nouvelles formes de solidarités et d'engagements : Internet et les réseaux sociaux ; le mécanisme du participatif ; de l'association au collectif

Objets d'enseignement possibles

- les universités populaires ;
- une association caritative d'aide aux personnes comme les Restos du cœur, Emmaüs, le Secours populaire ;
- les mouvements intergénérationnels ;
- les cafés itinérants dans les espaces de faible densité ou l'opération Mille cafés.

Articulation des domaines avec l'axe

L'idée est de réfléchir à une autre vision de la construction du lien social, qui s'appuie sur des mouvements associatifs ou bénévoles mettant en avant leur engagement pour des causes qui peuvent être considérées comme apportant un service public et suppléent l'État.

Retrouvez éduscol sur



Les motivations de ces projets militants, qui sont généralement individuels à l'origine et qui deviennent collectifs en se développant, sont à identifier. Les contextes de création de ces projets, qu'ils soient économiques ou liés à une situation spécifique, sont à éclairer par une analyse sociologique, historique des données économiques. Cette clarification permet d'isoler, de comprendre les modalités d'engagement des individus pour ces causes ou dans ces mouvements porteurs de solidarité. On interroge ainsi la façon dont des femmes et des hommes trouvent, par cet engagement, un moyen d'apporter une réponse à ce qui peut être un manque de l'État, un manque de la société pour permettre une meilleure intégration de groupes sociaux, par une réussite partagée pour mieux faire société.

Il peut être utile, dans une étude rapide, de présenter de manière comparative et/ou diachronique la différence entre charité et solidarité.

Les différentes formes de cet engagement ou le degré d'engagement des individus peuvent être à considérer, que ce soit par rapport à la sensibilité, par rapport à la cause, ou par une attitude altruiste. Le profil des volontaires peut permettre de dessiner une carte de cette recherche de nouveaux liens sociaux.

Il est intéressant de considérer comment le mouvement participatif *via* les réseaux sociaux, et notamment les modalités de financement des projets sur les réseaux sociaux, peut transformer la taille et les échelles d'action des projets, des acteurs ou des structures cherchant à développer de nouveaux liens sociaux.

Des exemples de proposition de mise en œuvre

Les universités populaires : une démocratisation du savoir et un vecteur de lien social ?

Mise en œuvre à partir du couple de domaines suivant : *La recherche de nouveaux liens sociaux : clubs, associations, réseaux sociaux, communautés, universités populaires, réseaux d'entraide et bénévolat / Les nouvelles formes de solidarités et d'engagements : Internet et les réseaux sociaux ; le mécanisme du participatif ; de l'association au collectif.*

Pourquoi associer ces deux domaines avec l'objet d'étude : « Les universités populaires : une démocratisation du savoir et un vecteur de lien social ? »

L'association de ces deux domaines permet aux élèves de comprendre que, dans des sociétés plus individualistes, la recherche de nouveaux liens sociaux reste vivace et s'accompagne généralement de la création de structures porteuses de solidarité.

Les universités populaires ne sont pas d'invention récente. Créées au milieu du XIX^e siècle, elles promeuvent la diffusion du savoir et une éducation destinée aux adultes des milieux populaires. Comme leur nom l'indique, il s'agissait à l'origine, dans des locaux souvent modestes, d'organiser des conférences, des discussions, des activités culturelles ainsi que des sorties, afin de familiariser les ouvriers avec le raisonnement intellectuel, philosophique et les beautés artistiques. On peut y rattacher les noms de Ferdinand Buisson, Charles Gide, Édouard Herriot. L'objectif consistait à affranchir l'individu de servitudes, parfois corporatistes, en partie liées à un manque de connaissances ou de culture. Il est possible de citer ici la Fondation universitaire de Belleville créée à la fin du XIX^e siècle. Ces formes associatives ont également, dès cette époque, une visée plus politique : l'éducation « du peuple » est orientée vers la

Retrouvez éducol sur



collaboration entre les classes sociales. L'année 1894 marque le début des universités populaires dans les bourses du travail et auprès des écoles laïques. Au fil du temps, elles ont connu plusieurs tendances, de la formation permanente à l'animation socio-culturelle. Ces universités populaires connaissent un renouveau important depuis le début des années 2000, notamment avec la création de l'université populaire de Caen, et sont aujourd'hui très présentes en France, principalement dans les agglomérations.

Plusieurs axes d'étude peuvent être envisagés

- **Les universités populaires, une forme d'engagement en faveur du savoir pour tous**

Il s'agit de faire comprendre aux élèves que les universités populaires poursuivent, sous une forme associative, le projet d'émancipation et d'élévation de l'éducation populaire, permettant ainsi de lutter contre les inégalités face au savoir.

La sociologie a montré à maintes reprises que les savoirs académiques, les connaissances théoriques étaient, pour une multitude de raisons sociales, économiques et culturelles, détenus majoritairement par les catégories diplômées de la population, laissant de côté une grande majorité des personnes appartenant aux catégories populaires. Il a aussi été démontré que les catégories d'individus ayant la maîtrise de ces savoirs académiques et connaissances théoriques avaient une forte tendance à se reproduire de génération en génération. Il suffit pour s'en convaincre de constater par exemple l'origine sociale des étudiants de l'enseignement supérieur, majoritairement issus de milieux diplômés de cadres ou de professions intermédiaires (et ce alors que ces catégories sociales sont minoritaires dans la population française).

Ce constat marque l'échec relatif des politiques de démocratisation scolaire qui ont permis la venue massive d'enfants issus des catégories populaires dans des établissements scolaires du secondaire.

Aussi, les universités populaires se présentent comme un projet militant qui a pour ambition et objectif d'être une réponse à ce constat problématique. Partant du postulat que l'enseignement des savoirs théoriques et académiques ne doit pas s'arrêter à la fin des études initiales, ces universités populaires proposent des cours universitaires de philosophie, d'économie, d'histoire, etc., à des personnes intéressées par ces thématiques, manifestant l'envie d'apprendre à l'âge adulte et tout au long de la vie.

Ainsi, ces structures associatives sont créatrices d'un lien social qui se construit autour du savoir et de la connaissance. Les individus y viennent gratuitement, sans limite d'âge ni exigences préalables en termes de diplôme, peuvent y poser des questions... De ce fait, ces universités populaires donnent aux savoirs une dimension forte : celle de bien collectif pur.

On peut également interroger avec les élèves la question de l'efficacité de ces structures en termes de mixité sociale. Ces universités populaires constituent-elles réellement des espaces de mixité sociale ? Sont-elles véritablement « populaires » ou sont-elles davantage l'occasion, pour les catégories diplômées qui valorisent la culture académique et la pratiquent aussi comme un loisir, de continuer à apprendre hors du cadre de l'école et de l'université ? La réponse n'est pas évidente et les études manquent à ce sujet. Il semblerait cependant que plus de la moitié des personnes assistant à des cours d'universités populaires appartiennent à des catégories de la

Retrouvez éducol sur



population ayant le baccalauréat ou plus. En ce sens, le public est plutôt davantage issu des catégories moyennes et supérieures de la population française que des catégories populaires. Cependant, cela signifie *a contrario* qu'un peu moins de la moitié du public des universités populaires n'aurait pas de diplôme ou aurait un diplôme inférieur au baccalauréat. En ce sens, il semblerait que les universités populaires soient bien une des voies de démocratisation de la connaissance et de la création de lien social trans-catégoriel.

Cet axe d'étude peut conduire les élèves à mobiliser les ressources disponibles au CDI de leur établissement. Par groupes, ceux-ci sont amenés, dans un premier temps, à rechercher et collecter l'information sur l'histoire et les objectifs de ces universités, ainsi que sur les inégalités d'accès à la culture et à l'enseignement supérieur dans la société. Dans un second temps, il serait pertinent qu'ils examinent le fonctionnement des universités populaires, dans leur environnement local le cas échéant. À cet égard, la prise de contact avec des acteurs associatifs engagés dans une université populaire peut constituer un élément central : il est envisageable que la classe dialogue avec ces acteurs et transmette sous forme de diaporamas ou d'articles de synthèse les éléments de leur recherche.

La capacité à « **savoir publier des textes ou témoignages en étant rigoureux dans ses recherches et dans le traitement de l'information** » (au CDI mais aussi grâce au numérique) est ici travaillée. Les élèves développent également des capacités à « **conduire un travail collaboratif en groupe** ».

- **Les universités populaires, modalité de participation civique de tous**

Une autre problématique peut être soulevée : certaines universités populaires visent la diffusion des savoirs, pas seulement de façon académique, mais également en provenance des adhérents. Il en est ainsi de celle mise en place par le mouvement international ATD Quart Monde. Créée par et pour les personnes issues de la grande pauvreté au milieu des années 1970, elle prend le pari d'un savoir d'expérience produit collectivement entre membres et militants, dans une optique non pas d'observation distanciée, mais de changement des situations sociales. Ainsi, les combats contre l'illettrisme, pour la culture, pour la participation pleine à l'école et pour l'entrée dans la pensée collective, constituent des leviers majeurs d'émancipation. Il est davantage question d'autoformation en collectivité que de savoirs descendants, et de mobiliser des « médiateurs » plus que des professeurs. À l'instar du refus de la verticalité propre aux formes d'engagement actuelles, ces universités nouvelles peuvent constituer un levier de la participation démocratique locale.

Dans la même veine, les universités populaires sont généralement associées aux mobilisations civiques en faveur de l'environnement, de la démocratie participative dans la ville, etc. On peut ainsi citer en exemple l'université populaire et citoyenne de Roubaix. Ce faisant, le risque qui peut être pointé réside dans l'auto-détermination des thématiques abordées et la subjectivité potentielle de leur traitement en fonction des intervenants.

Par leurs recherches, les élèves peuvent dégager des traits caractéristiques, parfois opposés, de ces universités, certaines offrant des prestations payantes (cours de langues notamment) et fonctionnant comme des institutions de service, tandis que d'autres proposent un schéma plus associatif et horizontal. Ils peuvent préparer un débat argumenté sur les avantages et limites des formes et objectifs de chaque université étudiée.

Retrouvez éducol sur



La responsabilité environnementale et les interdépendances homme/nature

La mise en œuvre de cet objet d'étude peut se réaliser à partir du couple des deux domaines suivants : *De nouvelles causes fédératrices : défense de l'environnement, protection de la biodiversité, réflexion nouvelle sur la cause animale / Les nouvelles formes de solidarités et d'engagements : Internet et les réseaux sociaux ; le mécanisme du participatif ; de l'association au collectif.*

Par l'association de ces deux domaines autour de l'objet d'étude « la responsabilité environnementale et les interdépendances homme/nature ? », il s'agit de faire réfléchir les élèves à une question d'une grande actualité, porteuse d'enjeux politiques mais aussi de discours engagés. Les élèves ont sur cette question des représentations et des opinions. La distinction entre opinion, fait et savoir est ici essentielle. La posture de l'enseignant est également fondamentale pour inscrire ce travail dans ce qu'il doit être : une étude dans le cadre des recompositions du lien social.

Quelques interrogations et questions à considérer :

- **définir ce qu'est la nature** : est-ce tout ce qui est en dehors de l'homme et de ses actions ? Peut-on suivre ce que définit **Kant**, à savoir la nature comme l'existence des choses, en tant qu'elle est déterminée selon des lois universelles, ou ce qu'en dit **Lévi-Strauss**, à savoir que « la nature, c'est tout ce qui est en nous par hérédité biologique » (*Entretiens*) ;
- **interroger la place de la nature dans notre société** : le rapport à la nature est interrogé sous les angles de la domination par la technique, de l'aménagement pour l'homme, de la préservation et de la sauvegarde. Si l'on raisonne sur le respect et la sauvegarde, quelle réflexion peut-on en retirer sur la durabilité du rapport homme-nature ? Les enjeux du développement durable énoncés par l'ONU dans un contexte de changement climatique sont-ils de nature à modifier ce rapport ?
- **La notion de responsabilité** comme obligation de prendre en charge les effets de son action en matière économique, sociale et, depuis les années 1970, environnementale, qui s'exprime pour l'État par la nécessité de se porter garant de ses actions, répond à la construction étymologique du terme de responsabilité. L'obligation de responsabilité publique ou privée a conduit à une institutionnalisation de mesures environnementales, qu'elles soient de nature politique ou privée. Les insuffisances ou les manquements à ces obligations des acteurs politiques, économiques, publics ou privés, conduisent à des assignations et à un renforcement des lois. On retrouve là la dimension d'imputabilité, entendue comme la procédure qui permet d'identifier l'auteur d'une action. La responsabilité environnementale est plus spécifique et s'éloigne de la simple superposition de sens entre responsabilité et imputabilité, qui relève de la philosophie morale. Selon Paul Ricœur (1991, p. 282) « la condition nouvelle faite à la responsabilité à l'âge technologique demande une orientation plus franchement dirigée vers un futur lointain qui dépasse celui des conséquences prévisibles ». Hans Jonas précise lui dans *Le principe responsabilité* (1979) que « l'auteur doit répondre de son acte : il est tenu pour responsable de ses conséquences et le cas échéant on lui en fait porter la responsabilité. Cela a d'abord une signification juridique et non à proprement parler une signification morale. Le dommage doit être réparé, même si la conséquence n'était ni prévue ni voulue. ». Dans la responsabilité environnementale, il existe un prérequis essentiel, le devoir moral de l'intégrité future de l'homme. La responsabilité environnementale de l'État se formalise à partir des années 1970 avec la multiplication de catastrophes et des revendications écologiques. Le rapport Brundtland (1988), issu des travaux de la commission des Nations unies pour l'environnement et le développement, devient le texte fondateur du développement durable ;

Retrouvez éducol sur



- **considérer la réciprocité induite entre l'homme et la nature** : la notion de prélèvement, d'exploitation et d'épuisement des ressources peut être abordée. Le professeur peut également faire réfléchir sur la différence entre droit de l'environnement et droits de la nature. Le premier est un droit au service de l'homme avec l'inscription en droit du préjudice écologique. La [Charte de l'environnement de 2004](#), désormais constitutionnalisée, vise, par le principe de précaution, à préserver la nature pour l'homme mais dans une perspective future. Les droits de la nature émergent à l'échelle mondiale depuis les années 2000 et tendent à réaliser un cadre juridique et de gouvernance pour l'ensemble du vivant.

Plusieurs axes d'étude peuvent être envisagés

Les axes envisagés sont interdépendants, ils sont à considérer en système. L'ordre de présentation n'implique pas un déroulé mais des pistes pour construire son cheminement. Le professeur est invité à considérer l'entrée la plus concrète possible pour aborder le thème. Il y mobilise les aspects pointés pour considérer la question, avec comme finalités que les élèves en comprennent la complexité, mettent à distance leurs opinions pour appréhender la question des choix de société, la place de l'information scientifique, la capacité de décision politique et l'engagement civique.

- **Aborder l'écologie dans sa dimension scientifique**

Le professeur peut mobiliser les connaissances des élèves pour illustrer le contraste entre la gravité des constats et la difficulté de conduire des politiques concertées répondant aux enjeux, y compris parfois par manque de prise de conscience collective : élévation du niveau de la mer affectant des îles et des villes côtières, dérèglements climatiques, précipitations et sécheresses extrêmes, récoltes incertaines, entrée de l'humanité dans la sixième crise d'extinction des espèces. Nous sommes régulièrement alertés au sujet du coût humain, économique et social des conséquences de la hausse des températures, d'autant qu'elles entraînent une migration et une profonde colère des populations affectées. L'ampleur du phénomène et la montée de la prise de conscience sont contemporaines de la réflexion sur les grandes catastrophes du XX^e siècle, ainsi que sur des sujets comme la menace atomique ou la question démographique.

Si la dimension politique de l'écologie, ou sa déclinaison comme partie prenante du discours ou du message politique, est connue des élèves, le professeur se doit d'amener une réflexion sur son acception première, soit sa dimension scientifique. Il est possible de s'appuyer sur la définition énoncée par Ernst Haeckel, en 1866, « sous le terme d'écologie, nous entendons la science des relations des organismes avec le monde environnant, c'est-à-dire, dans un sens large, la science des conditions d'existence ». Étymologiquement, l'écologie est l'association de *oikos* (maison, habitat) et *logos* (science, raison). Elle manie des concepts tels que biodiversité, biosphère, écosystème, interaction, et croise les savoirs du biologiste, du naturaliste, de l'historien, du géographe et de l'ethnologue. Comme dynamique des diversités biologiques dans un monde changeant, l'écologie étudie les mécanismes, les effets à long terme sur l'habitat du vivant, en incluant l'homme et le rapport entre les espèces dans un contexte de bouleversement des équilibres de la planète par l'activité humaine. Elle peut s'intéresser tant aux constats qu'aux solutions pour inverser certaines actions dans un milieu donné.

L'émergence du concept d'« **anthropocène** », quand « l'homme devient une force géologique », a pu donner lieu à des élaborations plus spéculatives et globales autour d'un possible « effondrement » de nos sociétés. Le concept pose question³¹ et nourrit un débat interdisciplinaire. Ainsi, en sciences sociales, la notion d'anthropocène est-elle reliée à celle de changements environnementaux globaux, et se superpose aux débats sur la mondialisation (Lussault, 2017, p. 30) et le développement durable. Le croisement de ces dimensions scientifiques mais également politiques, voire religieuses, oblige le professeur à insister sur le croisement des connaissances, mais aussi sur leurs applications pratiques dans l'interdépendance entre l'homme et la nature. Cela renvoie aussi à un examen et à une remise en cause des dualismes classiques – homme/nature, nature/culture, ordre humain/espèces vivantes – dans la réflexion et les sciences contemporaines, d'où l'intérêt d'approches croisées. Dans cette démarche, il serait également utile que le professeur revienne avec les élèves sur la définition de la notion **d'environnement**, notion qu'ils ont mobilisée dans différentes disciplines. Les élèves travaillent ainsi la capacité « **Savoir exercer son jugement et l'inscrire dans une recherche de vérité ; être capable de mettre à distance ses propres opinions et représentations** ».

- **La mobilisation de la notion de responsabilité environnementale**

Le professeur peut présenter l'émergence de cette notion juridique et sa délimitation. La contextualisation de cette évolution permet de considérer les nouvelles formes de responsabilité qui émergent, en considérant le développement d'une société du risque (Beck). Ainsi, la prise de conscience que la modernisation de nos sociétés conduit par les technologies mobilisées à des nuisances et des menaces permet de réfléchir :

- aux effets de nos actions, de nos productions ou de la réponse à nos besoins, loin de chez nous (cf. Stéphane Chauvier) et à une économie qui se joue des frontières et des normes pour produire. La nouvelle division du travail peut en fournir des exemples ;
- à la réalité de pollutions très différentes selon le niveau de vie ;
- à l'émergence du principe de précaution, en le distinguant bien de la prévention. Cela pose la question de l'action en situation d'incertitude scientifique, en réfléchissant à la façon dont le politique prend une décision en s'appuyant sur le scientifique ou l'expert (cf. Philippe Roqueplo).

- **Un enjeu de droit international et de gouvernance mondiale**

« Notre maison brûle et nous regardons ailleurs ». La formule frappante, prononcée le 2 septembre 2002 par Jacques Chirac à Johannesburg devant l'assemblée plénière du IV^e sommet de la Terre, indique la dimension internationale et institutionnelle de la responsabilité environnementale. Elle a été manifestée par la signature de la « convention sur la diversité biologique » (CDB), traité international adopté auparavant au sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, et qui avait trois buts principaux : la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses éléments et le partage équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

En 2004, sous la présidence du même Jacques Chirac, une « [Charte de l'environnement](#) » a été intégrée à la constitution de la V^e République. Celle-ci déclare et reconnaît dans son préambule que « l'avenir et l'existence même de l'humanité

31. Définition sur [Géoconfluences](#)

sont indissociables de son milieu naturel et que l'environnement est l'environnement et le patrimoine commun des êtres humains ». Elle indique également « que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution », et « que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ».

Ces différents aspects peuvent être étudiés et documentés par des faits et des types de savoirs qui permettent de les établir, par des focales sur l'histoire de cette prise de conscience et des formes de mobilisations internationales (par exemple la COP 21) qui en ont permis l'émergence – elles impliquent les savants, la société civile et les gouvernants – et par les contestations et controverses auxquelles elles ont pu donner lieu. Il est aussi intéressant de déterminer les actions prescrites pour réaliser ces objectifs aux différents niveaux – individuel, social et économique –, les bouleversements que cela suppose et les différentes forces qui peuvent s'y opposer. Les élèves travaillent alors les capacités « **Identifier différents types de documents, les contextualiser, en saisir les statuts, repérer et apprécier les intentions des auteurs** » et « **Rechercher, collecter, analyser des textes** ».

- **Manier les notions de croissance, décroissance et développement durable**

Le rapport entre le dérèglement climatique, la réduction massive de la biodiversité, la modification des organisations industrielles, économiques et sociales, et de possibles perturbations systémiques, qu'elles soient climatiques, économiques ou sanitaires, est un aspect important de ces questions. Désormais, 57 % environ de la population du globe, c'est-à-dire plus de 4 milliards de personnes, vivent dans des ensembles urbains, ce qui a un impact important sur l'environnement et son appréhension.

Il peut donc être intéressant d'étudier les actions envisagées pour agir sur ces risques et ces menaces. Ainsi l'objectif de la réduction des gaz à effet de serre est-il un moyen de déterminer les responsabilités individuelles, sociales et collectives à mettre en avant pour permettre le rétablissement d'un équilibre entre les dépenses humaines et les ressources naturelles et la préservation de notre environnement ainsi que de la biodiversité. Parmi les différents leviers possibles, le professeur peut envisager un travail de groupe pour « **Développer des capacités à contribuer à un travail coopératif / collaboratif en groupe, s'impliquer dans un travail en équipe et les projets de classe** » et penser dans ce travail la mobilisation de toutes les dimensions de l'**oral** autour de thématiques qui pourraient être :

- bilan carbone et économies d'énergie, énergies renouvelables ;
- relocalisation et développement des circuits courts, permaculture ;
- préservation de la faune et des espèces, ré-ensauvagement des territoires ;
- aménagement des villes, végétalisation et démocratie locale.

- **Les acteurs mobilisés et leurs modalités d'action**

Tous les acteurs sont à considérer, de l'individu à l'association ; les politiques aux échelles régionale, nationale et internationale ; les acteurs privés (entreprises, lobbies) ; les médias ; les scientifiques.

L'intérêt de mobiliser le domaine « *Les nouvelles formes de solidarités et d'engagements : Internet et les réseaux sociaux ; le mécanisme du participatif ; de l'association au collectif* » est de permettre l'entrée par les réseaux sociaux et les nouvelles modalités d'action, notamment des associations et des individus. Une différence peut être soulignée entre des associations de défense de la nature plus anciennes, comme le WWF ou Greenpeace et des organisations plus récentes comme *Extinction-Rébellion*. Une entrée par l'analyse du discours développé entre scientifiques et experts-politiques est également porteuse de sens. Les élèves peuvent ainsi travailler la capacité « **Rechercher, collecter, analyser et savoir publier des textes ou témoignages ; être rigoureux dans ses recherches et dans le traitement de l'information.** »

- **Contrat naturel, droit des animaux et écologie politique**

Les mesures prises en faveur de l'environnement renvoient à des enjeux plus fondamentaux qui regardent tant du côté des débats et des alternatives politiques que d'une refonte des catégories juridiques, philosophiques et anthropologiques qui touchent au rapport de l'homme à son milieu.

Nos cultures sont fondées sur un partage particulier entre nature et culture, et sur une césure catégorielle entre d'un côté les humains, êtres de raison, de morale et de politique, et de l'autre les phénomènes naturels, qui relèveraient de la science, des techniques et d'un droit absolu de maîtrise et de possession. Cette césure se retrouve dans nos catégories juridiques. L'anthropologie l'a contestée en étudiant et réévaluant les sociétés dites « primitives » et traditionnelles et leurs rapports avec leurs lieux de vie et les autres espèces. De même, les découvertes récentes en éthologie sur les « cultures » animales, ainsi que les codes de « lois » qui s'élaborent à propos de la souffrance animale et du respect des modes de vie des animaux sauvages, permettent d'élaborer une notion de responsabilité juridique et morale qui dépasse l'anthropocentrisme de notre culture. Cette prise de conscience est à l'origine de différents mouvements, notamment l'antispécisme.

L'écologie est aussi un mouvement politique qui, partant de la prise de conscience que la Terre est un monde fini dont les ressources sont limitées, soutient qu'elles doivent être gérées avec parcimonie, mais à une échelle telle qu'elle articule la préservation de la diversité des modes de subsistance et la mutualisation globale, l'échelle de la planète, des connaissances, des ressources et des décisions. Cette vision se trouve donc en compétition avec un modèle libéral d'expansion de la société industrielle mais aussi avec des options dites « souverainistes » de défense des communautés nationales. L'écologie propose un modèle alternatif qui articule la protection de l'environnement, la promotion d'une économie axée sur le développement et la solidarité sociale (logement, accès au soin, protection), ainsi qu'entre les peuples et les générations.

Ainsi, en tant que mouvement politique, l'étude de la pensée écologique, jusque dans ses dimensions utopiques et les débats qui la traversent, permet de réfléchir aux fondements de nos systèmes industriels, économiques et politiques selon une série d'alternatives : économie sociale et solidaire ou compétitivité et maximisation des profits, concurrence ou coopération, nucléaire ou énergies douces, relocalisation ou globalisation, monnaies locales ou banques centrales, systèmes représentatifs ou constitution de collectifs, formes de démocratie directe ou participative. La réflexion

Retrouvez éduscol sur



récente sur les « communs » – ressources naturelles, espaces et services publics, connaissances et réseaux de communication, habitat participatif et communautés de vie de type coopératif –, derrière ses caractères libertaires et largement utopiques, peut être une manière pertinente d'étudier certaines des questions contemporaines les plus débattues et cruciales (revenu universel, couverture maladie universelle, taxe carbone). Ce sont les différents modèles éthiques : humanisme, biocentrisme, écocentrisme que l'on retrouve en filigrane des mesures prises.

La généralisation du discours ou du message politique incluant la dimension environnementale peut également être une entrée pour l'étude de cette dimension juridique et politique du rapport homme/nature et de la responsabilité environnementale. Les écarts entre les discours et les réalisations, leur prise en compte, peuvent faire l'objet de discussions réglées. Les solutions à envisager permettent de suivre Hans Jonas dans son idée de passer de la maîtrise de la nature à la maîtrise de la maîtrise.

La défense du droit des femmes : renouveau du féminisme ou évolution sociétale

La mise en œuvre de cet objet d'étude peut se réaliser à partir du couple des deux domaines suivants : *La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes : orientation, formation, travail, emploi, salaire, représentation, reconnaissance / Les nouvelles formes de solidarités et d'engagements : Internet et les réseaux sociaux ; le mécanisme du participatif ; de l'association au collectif.*

L'association de ces deux domaines autour de l'objet d'étude « *La défense du droit des femmes : renouveau du féminisme ou évolution sociétale* » permet aux élèves de comprendre les différences entre le droit ou la reconnaissance juridique et ce qui est constaté ou observé dans les faits, en termes sociétaux, sur la place des femmes, leur rapport aux hommes, mais aussi sur la représentation des individus, quel que soit leur sexe, de la place ou du rôle des femmes dans la société. La société fonctionne-t-elle seulement sur la reproduction de ces faits ou le droit permet-il de faire évoluer ces faits ? Existe-t-il un renouveau du féminisme à travers une nouvelle génération de femmes qui se mobilisent ? Est-ce tout autant l'expression par d'autres médias, portant les rapports de sexe et de genre dans l'espace public, qui a permis de faire entendre la cause des femmes ou la société a-t-elle évolué dans sa capacité à davantage entendre, considérer cette parole ? Les nouvelles revendications des femmes pour leurs droits, leur place comme égales de l'homme et la reconnaissance de ces droits renouvellent-elles le lien social ?

Ainsi, dans l'étude de la recomposition du lien social par la défense du droit des femmes, le professeur peut choisir de situer cet objet au sein d'une réflexion sur la différence entre le fait et le droit. Ce qui vaut en fait, *quid facti*, désigne ce qui est établi dans l'existence ; ce qui vaut en droit, *quid juris*, désigne ce qui est inscrit dans les textes de loi, mais aussi ce qui possède une certaine légitimité. Pour faciliter la compréhension, nous utiliserons le code orthographique suivant : Droit pour la dimension juridique et droit pour la légitimité.

À partir de cette distinction, le professeur peut soulever les problèmes suivants :

- **les faits justifient-ils le droit ?** Ce qui est communément représenté et transmis dans des stéréotypes sur la faiblesse physique ou psychologique des femmes, les assignations de genre sur les métiers, dans la prise en compte de la famille, des enfants, justifie-t-il une inégalité de droit ?
- **Le Droit peut-il agir sur le fait ?** Ainsi, ce qui est acquis en Droit implique-t-il nécessairement son actualisation dans les faits ? L'égalité des droits des hommes et des femmes, qui est actée dans des textes de loi, implique-t-elle que les sujets éprouvent réellement, c'est-à-dire dans les faits, ces droits ? Dans son *Essai sur les libertés*³², Raymond Aron, s'inspirant de la distinction établie par Marx entre les droits formels et les droits réels, distingue lui-même la « *liberty from* » et la « *liberty to* », c'est-à-dire la « liberté-non-interdiction » : je suis libre de faire une action (accès à la contraception, à l'avortement, accès à des métiers) car la loi m'y autorise, et la « liberté-capacité-effective » : je suis libre d'agir car j'ai les moyens d'accéder à ce droit (accès effectif, capabilité d'action dans le cadre de la loi).

Il s'agit de faire comprendre aux élèves que, dans la défense des droits des femmes, le but est de parvenir à ce que, dans la société, les femmes jouissent de la liberté, comprise comme une capacité effective d'éprouver leurs droits, ce qui fonde une égalité véritable entre les femmes et les hommes.

Plusieurs axes d'étude peuvent être envisagés :

- **Une inégalité de droit et en Droit fondée sur une différence supposée de nature entre les hommes et les femmes, l'héritage de l'histoire de l'humanité**

La contextualisation historique sur une temporalité longue est nécessaire et permet d'éclairer le modèle social actuel et ses rouages. L'appui sur des situations historiques, des écrits de philosophes et de sociologues permet d'illustrer cette inégalité entre les hommes et les femmes. Pendant la plus longue période de son histoire, l'humanité a manifesté, à travers toutes les cultures³³, un modèle sociétal dans lequel les hommes détenaient le pouvoir tandis que les femmes leur devaient obéissance. Ce modèle de la domination masculine repose sur un préjugé rarement remis en question et, même, le plus souvent, formé puis conforté par les savants, les scientifiques et les philosophes de toutes les époques. Ce préjugé consiste à dire que les femmes étant supposément physiquement et intellectuellement inférieures aux hommes (« fait » construit), il est normal qu'elles les servent et leur obéissent (« droit »). Une hiérarchie de fait fonderait ici une hiérarchie de droit.

Il importe, par conséquent, que le professeur fasse réfléchir les élèves à ce fait si longtemps et unanimement admis : 1/ les femmes seraient, par nature, faibles, 2/ ce qui justifierait qu'elles soient contrôlées et destinées à obéir aux hommes. Il peut s'appuyer sur des extraits d'Aristote, qui développe un présupposé déjà présent chez Platon. Dans le *Traité de la génération des animaux*³⁴, Aristote explique en effet que les femmes ne représentent pas la forme parfaite de l'être humain. La femme aurait une simple fonction de réceptacle ; elle jouerait uniquement le rôle de matrice, à la fois matière et mère.

32. Raymond Aron, *Essai sur les libertés*, chapitre 3 : « Liberté politique et société technique », Postface de 1976, Hachette, coll. « Pluriel », 2005.

33. « Peut-on échapper à la domination masculine ? », *Les hors-série de L'Obs*, n° 102, notamment p. 28 : « La querelle du matriarcat ».

34. Aristote, *De la génération des animaux*, notamment Livre I, chapitres 14, 15 et 16, texte établi et traduit par Pierre Louis, Les belles lettres, collection Budé, 2013.

Spinoza, dans son *Traité de l'autorité politique*³⁵, développe cet argumentaire de l'essence même de l'infériorité féminine indépendante de toute institution. Sa démonstration de la justification du droit par le fait se retrouve avec des argumentaires similaires chez Locke, Fénelon, Voltaire, Rousseau, Diderot, Kant, Schopenhauer, Proudhon, Comte, Nietzsche, Sartre...³⁶. La réflexion peut aussi se porter sur des décisions politiques, comme l'affirmation de la primogéniture mâle de la couronne de France en 1314 avec la loi salique, ou le refus de l'accès des femmes à la citoyenneté politique pendant la Révolution française.

Certains auteurs ou acteurs de l'histoire peuvent avoir été particulièrement isolés pour leur action ou leur réflexion, qui a pu porter une voix discordante dans ce discours unanime, comme le philosophe Poulain de la Barre³⁷ ou quelques femmes. On pense en particulier à Olympe de Gouges qui, pendant la Révolution française, défendit au prix de sa vie que les femmes puissent participer aux débats politiques. Sa *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* affirme l'égalité en droit de l'homme et de la femme, mais Olympe de Gouges a aussi vivement dénoncé la domination de fait des hommes sur les femmes. Il fallait, selon elle, rendre aux femmes leurs droits naturels (entendre leurs capacités naturelles de penser, d'agir, de décider, etc.) que le préjugé sexiste leur avait retirés depuis toujours. On connaît sa phrase célèbre : « La femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la tribune. »

Le professeur peut constituer un corpus ou organiser une recherche, les élèves devant, par une grille de lecture, analyser le texte ou la décision en identifiant ce qui relève du fait et ce qui relève du droit. Des constantes dans la démonstration, la construction de la pensée et des décisions politiques, peuvent alors être isolées. L'élève travaille ainsi sa capacité à « **Savoir exercer son jugement et l'inscrire dans une recherche de vérité** », à « **Être capable de mettre à distance ses propres opinions et représentations, comprendre le sens de la complexité des choses** ».

La conclusion de ce premier moment peut permettre de reprendre à notre compte ces mots de Françoise Héritier, issus du dernier entretien qu'elle a accordé avant sa mort en 2017 : « Rien de ce qui concerne le rapport des sexes n'est naturel ou ne dérive de causes naturelles. Pourquoi le fait de mettre les enfants au monde entraînerait-il que les femmes doivent faire la cuisine, tenir la maison ? Ce que la pensée humaine a fait, la pensée peut le défaire. »³⁸

• Le combat pour les droits : femmes et hommes égaux devant la loi

S'il faut se garder de vouloir réaliser une histoire exhaustive du féminisme, il est cependant nécessaire de définir les droits des femmes et de présenter à grands traits les principales périodes du combat pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes.

35. Spinoza, *Traité de l'autorité politique*, chapitre XI, § 4, folio-essais, 2002, pp. 231-232.

36. « Qu'elles se marient, ou se fassent religieuses », *Quand les philosophes parlent des femmes*, textes choisis et présentés par Giulia Pozzi, Libro, 2017.

37. On peut se référer à l'œuvre de Poulain de la Barre (1747-1723). Ce philosophe cartésien s'est emparé de la question de l'égalité femmes / hommes dans trois textes, *De l'égalité des deux sexes, discours physique et moral où l'on voit l'importance de se défaire des préjugés. De l'éducation des dames pour la conduite de l'esprit dans les sciences et dans les mœurs. De l'excellence des hommes, contre l'égalité des sexes*, tous trois édités en un seul ouvrage chez Vrin en 2011.

38. *Les hors-séries de l'Obs*, n° 102, p. 57.

Ainsi les droits des femmes désignent-ils les droits revendiqués pour (et le plus souvent par) les femmes ; ils sont au fondement du mouvement des suffragistes³⁹ au XIX^e siècle, mais aussi du féminisme au XX^e siècle. De nombreux domaines sont visés par ces droits : le droit à l'intégrité et à l'autonomie corporelle, les droits civiques, le droit de vote et le droit de participer à la vie politique via l'éligibilité et la participation effective au pouvoir politique, le droit d'exercer une fonction publique, le droit de travailler, le droit à un salaire égal (à compétence égale) à celui des hommes, le droit à la propriété, le droit à l'éducation, le droit au mariage, le droit au divorce, les droits parentaux, le droit de passer un contrat, le droit de vivre à l'abri du sexisme et des violences, le droit à l'interruption volontaire de grossesse, le droit à la contraception, etc. La défense du droit des femmes a pour objectif l'établissement d'une société plus égalitaire.

Pour faire appréhender l'histoire de ces droits, le professeur peut utiliser comme support, avec ses élèves, le site du [Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles](#) (CNIDFF)⁴⁰. Il peut également, pour faire comprendre comment le féminisme a pu se développer en s'appuyant sur ce terrain des droits, reprendre les analyses proposées par Camille Froidevaux-Metterie dans son ouvrage intitulé *Le corps des femmes, la bataille de l'intime*⁴¹. Elle repère, dans son introduction, six grands moments dans l'histoire du féminisme qui, selon elle, correspondent à six grands combats pour l'égalité : la bataille du vote, celle de la procréation, celle du travail, celle de la famille, celle du genre, et enfin celle qu'elle nomme la bataille de l'intime. Le premier moment féministe se concentre donc autour du combat pour les droits civiques. En obtenant le droit de vote, les femmes deviennent des citoyennes à part entière ; elles ont le droit de participer, à parts égales avec les hommes, à la vie politique. Or, cet acquis majeur est surtout l'indice d'un nouveau problème : « Un pas énorme est franchi : on reconnaît que les individus des deux sexes participent semblablement à la vie de la société. Mais surtout, en faisant des femmes des égales dans la sphère politique, on met au jour le caractère intenable des inégalités au sein de la sphère domestique. "Émancipation" et "implication" sont devenues les maîtres-mots de l'existence sociale des femmes, "subordination" et "dépendance" continuent de caractériser leur existence privée. »⁴²

Le professeur peut choisir de focaliser le travail sur ces combats pour les droits en les contextualisant par rapport à une grille de droits dans une décennie d'actions. Un travail sur le vocabulaire, tant des féministes que des autres protagonistes – médias, politiques – permet d'isoler les arguments, comme la traduction dans la société de l'époque des discours ou des actions. Le rapport au politique, au législatif, comme une réponse à une demande sociétale, sociale, comme une protection des femmes ou

39. « La langue française emploie le terme de suffragettes afin de désigner les femmes qui militaient pour obtenir le droit de vote. Les anglophones opèrent la distinction entre *suffragist* et *suffragette*. Apparue pour la première fois au Royaume-Uni en 1906 dans *The Daily Mail*, le terme *suffragette* a été utilisé par la presse pour railler les femmes et dénigrer leur engagement : le suffixe -ette a valeur de diminutif visait à minorer tant les femmes que leur engagement. », Béatrice Bijon et Claire Delahaye, [Suffragistes et suffragettes : la conquête du droit de vote des femmes au Royaume-Uni et aux États-Unis](#), Lyon, ENS éditions, 2017.

40. On peut se référer sur ce site à cet [historique du droit des femmes](#). On peut aussi consulter le hors-série n° 4 de novembre-décembre 2005 de la revue *Sciences Humaines* : « Femmes, combats et débats », en complétant les informations avec les lois plus récentes.

41. Camille Froidevaux-Metterie, *Le corps des femmes, la bataille de l'intime*, Philosophie magazine Éditeur, 2018, Introduction, pp. 15 sqq.

42. *Ibid.*, p. 16.

une avancée sociale, peut être porteur afin de comprendre le sens de la loi. Il est utile d'interroger le rapport au droit, comme reconnaissance ou comme accélérateur de la marche vers l'égalité. Il est important d'être et de rester dans cette contextualisation en considérant l'extension des droits des femmes sans porter, dans cette réflexion, un jugement moral sur les lois adoptées.

La démarche typologique peut s'organiser selon trois axes :

- les combats de l'intime sur la maîtrise du corps, de sa sexualité et de la maternité ;
- les combats dans le domaine du travail ;
- la bataille de la famille : sa définition, sa représentation, les droits de chacun en son sein.

Dans cette étude, il est important de faire considérer aux élèves les représentations stéréotypées qui s'opposent ou accompagnent ces étapes ou ces revendications, et qui peuvent être encore présentes parmi eux. Il est utile de les pointer, de les nommer, en mettant à distance les jugements hâtifs. Le professeur doit avoir à l'esprit que ces représentations et des croyances vont s'exprimer. Le rapport à la loi est un moyen de mettre à distance et de faire réfléchir, non pas à l'échelle individuelle, mais bien à celle de la société. Ce travail permet de mobiliser tout particulièrement les capacités « **Être capable de mettre à distance ses propres opinions et représentations** », « **Être capable de considérer les autres dans leur diversité et leurs différences** » et « **Savoir écouter et apprendre à débattre** ».

L'évolution du Droit est réelle, mais dans les faits, ces droits rencontrent encore de nombreuses résistances. Un droit inscrit dans la loi n'est pas forcément totalement appliqué dans les faits. Ainsi, ce n'est pas parce que les femmes ont le droit de toucher un salaire égal à celui des hommes qu'elles le perçoivent effectivement ; ce n'est pas parce que les femmes ont le droit de vivre à l'abri du sexisme et des violences que toutes vivent ainsi au quotidien. C'est pourquoi les combats féministes s'orientent à présent sur ce terrain des faits et revendiquent une modification profonde des mentalités. Ce travail d'écart entre Droit et faits peut conduire à un travail mené à partir des discours médiatiques, des réseaux sociaux, des campagnes de publicité privée ou gouvernementale. Il permet de faire travailler aux élèves la capacité « **Identifier différents types de documents, les contextualiser, en saisir les statuts, repérer et apprécier les intentions des auteurs** ». Ce travail peut être présenté à l'oral en travaillant la capacité « **S'exprimer en public de manière claire, argumentée** ».

• Pour que l'égalité en droit devienne une égalité en fait

Dans l'introduction de son ouvrage *Le corps des femmes, la bataille de l'intime*, Camille Froidevaux-Metterie évoque encore deux batailles : la bataille du genre et la bataille de l'intime. Ces combats sont menés principalement sur le terrain des représentations. Il s'agit, pour reprendre les mots de Françoise Héritier, de défaire par la pensée ce que la pensée humaine a fait. En montrant comment se sont construits les stéréotypes, on peut les désamorcer et, progressivement, changer les mentalités quant aux rôles impartis aux femmes et aux hommes. Il n'y a pas d'essence masculine, caractérisée par la virilité, ni d'essence féminine, autrement appelée « éternel féminin », caractérisée par la beauté, la douceur, la docilité, la faiblesse, la sournoiserie... Il y a autant d'hommes et de femmes qu'il y a d'individus, construisant leur existence par des choix de vie qui engagent leur liberté et leur responsabilité. Nous pouvons faire société ensemble dans une égalité qui ne soit plus simplement celle que nous accordent nos

Retrouvez éducol sur



droits, mais une égalité réelle au sein de laquelle les femmes et les hommes peuvent vivre en paix. Depuis le début des années 2000, les recherches sur la question du genre permettent de dissocier le biologique, c'est-à-dire le sexe anatomique, et le genre, c'est-à-dire la façon dont un sujet se perçoit.

Le professeur peut envisager un travail d'analyse des stéréotypes sociaux à travers l'étude d'une évolution des publicités, ou bien des livres pour enfants, ou encore des manuels scolaires. Quelles images des rôles impartis aux femmes et aux hommes renvoyons-nous ? Quelle image de la société cela donne-t-il ?

Une nouvelle étape a été franchie dans la bataille féministe pour l'égalité ces dernières années. Depuis 2015, la question du corps des femmes est devenue centrale. Certaines questions deviennent des sujets de discussion, de décision, comme celle d'une baisse de la TVA pour les protections hygiéniques afin de permettre à toutes d'y accéder, celle du déploiement d'une campagne permettant de diagnostiquer l'endométriose, ou celle de la mise en évidence des abus dont les femmes sont victimes dans le cadre gynécologique et obstétrical. Enfin, la dénonciation des violences sexuelles et du harcèlement dont les femmes sont massivement victimes a créé une prise de conscience inédite débouchant sur une loi⁴³. Faut-il envisager de nouveaux droits ? Comment faire en sorte que les femmes cessent enfin d'être « à disposition » ? Des lois existent qui punissent les auteurs de crimes, de violences, de harcèlement. Elles sont même en voie d'être renforcées⁴⁴. Et pourtant, près de 1500 femmes ont été tuées par leur conjoint en dix ans.

Face à la difficulté d'être entendues, à l'impuissance à obtenir justice, les victimes ont décidé de parler, d'ouvrir un espace public au sein duquel ces violences seraient dénoncées au grand jour. Tel est le sens du mouvement « #MeToo ». Dans un article, l'anthropologue Véronique Nahoum-Grappe décrit « #MeToo » comme « un mouvement social féminin du XXI^e siècle qui sait user des outils technologiques de l'époque pour faire apparaître un point de vue non pris en compte à la mesure de sa réalité massive et tragique. »⁴⁵ La prise de parole de personnalités connues, installées dans une notoriété, presque protégées par un statut leur permettant non seulement de s'exprimer mais d'être écoutées et entendues – au cinéma, dans la presse, les médias –, doit être questionnée, tout comme il est nécessaire d'interroger la dispense du recours au droit, avec pour conséquence de laisser aux médias le soin d'organiser des « procès » tout empreints de passion. Il est indéniable qu'une libération de la parole est nécessaire pour dénoncer un état de fait insupportable ; et cette parole peut aussi dénoncer ce qui, dans la justice, dysfonctionne. Elle ne saurait cependant substituer à la parole de la loi ni à celle des tribunaux. Il incombe à présent à la justice d'aller au bout de sa mission, à savoir de donner aux droits toute leur légitimité. Ces droits ne doivent pas simplement être écrits, manifestant par là leur caractère légal, ils doivent de surcroît être vécus, incarnant ainsi une justice légitime en laquelle les hommes, et surtout les femmes, auront confiance.

43. [Loi du 3 août 2018 sur le renforcement de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.](#)

44. Le 25 novembre 2019, suite au Grenelle sur les violences faites aux femmes, le gouvernement a annoncé [plusieurs mesures et, notamment, des ajustements judiciaires afin de protéger les victimes et de prévenir les comportements sexistes.](#)

45. Véronique Nahoum-Grappe, « #MeToo : Je, Elle, Nous », *Esprit*, mai 2018. On peut aussi se référer au dernier entretien donné par Françoise Héritier au *Monde*, le 5 novembre 2017, dans lequel elle envisageait que « les conséquences de ce mouvement [puissent] être énormes. À condition de soulever non pas un coin, mais l'intégralité du voile, de tirer tous les fils pour repenser la question du rapport entre les sexes, s'attaquer à ce statut de domination masculine et anéantir l'idée d'un désir masculin irréprouvable. C'est un gigantesque chantier. »

Le professeur peut envisager de travailler sur un de ces mouvements et d'organiser une discussion argumentée avec les élèves pour permettre de développer des compétences orales notamment à travers la pratique de l'argumentation. La question peut porter tant sur la défense que sur l'application des droits, la capacité de les appliquer ou la tentation de les limiter en les entravant, sur ce qui les rend inopérants dans les faits. Le travail sur la représentation des rôles des femmes et des hommes, leur reconnaissance mutuelle pour une recomposition des liens sociaux, peut aussi être un sujet de discussion.

Le projet annuel

Un « projet annuel » peut permettre de faire prendre conscience aux élèves de la multitude des acteurs politiques, étatiques, associatifs, individuels, intervenant dans les questions sociales et ayant pour but de favoriser le lien social.

Ce projet peut envisager la venue d'élus locaux ou régionaux que les élèves questionneraient sur une problématique définie en amont par le professeur en lien avec l'axe étudié (les recompositions du lien social), l'objet d'enseignement sélectionné, ainsi qu'avec le champ de compétences des élus. Il est également possible d'envisager la participation d'élus ou de représentants associatifs dans la dernière partie du travail pour participer à un débat public organisé dans l'établissement par les élèves. Forts de leurs connaissances, ils peuvent participer aux débats, voire les structurer, autour de thèmes nombreux comme les politiques de lutte contre la pauvreté dans la ville, l'utilité d'une politique culturelle dans une ville, la mise en œuvre de transports gratuits pour favoriser l'intégration de quartiers défavorisés dans une ville, l'instauration d'espaces de démocratie participative, les aménagements prévus, ou encore la mesure de la défiance envers le personnel politique à une échelle locale. Une démarche d'enquête peut aussi être envisagée en amont de cette rencontre.

Lors de la venue des élus ou des personnalités invitées, les notions à maîtriser par rapport à cet axe peuvent être mobilisées pour structurer tant les échanges que les comptes rendus. Ainsi, les élèves auraient l'occasion de mettre en œuvre les capacités attendues en enseignement moral et civique.

Pièges à éviter dans la mise en œuvre

- Ne pas considérer les différents acteurs intervenant dans cette recomposition, ne pas penser à envisager tant les recompositions liées à des politiques qu'à celles qui émanent de la société, des individus.
- Ne porter l'attention que sur un type d'acteur.
- Porter un discours militant, sur une cause, un moyen d'action.
- Développer un discours moralisateur.
- Ne pas contextualiser les exemples développés.
- Avoir un traitement négatif des recompositions du lien social sans considérer ses mutations et la résilience des populations.
- Centrer ses propos sur une vision idéalisée du passé ou de l'avenir.
- Avoir une vision trop englobante de la société, du groupe et ne pas poser la dualité entre l'individu, le groupe et la société.

Retrouvez éducol sur



Pour aller plus loin

- Dubet, François, *Inégalités et justice sociale*, La Découverte, Paris, 2014.
- Jonas, Hans, *Le principe responsabilité*, Champs Flammarion, Paris, 1979.
- Dudezert, Aurélie, *La transformation digitale des entreprises*, La Découverte, Paris, 2018.
- « Économie(s) sociale(s) et solidaire(s) », *Informations sociales*, 2019/1 (n° 199).
- Laurent, Jean-Pierre, *In Girum. Les leçons politiques des ronds-points*, La Découverte, Paris, 2019.
- Mignon, Jean-Marie, *Une histoire de l'éducation populaire*, La Découverte, Paris, 2007.
- Neveu, Érik, *Sociologie des mouvements sociaux*, La Découverte, Paris, 2019.
- Paugam, Serge, *Le lien social*, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », Paris, 2018.
- Paugam, Serge, *Repenser la solidarité*, Presses universitaires de France, Paris, 2011.
- Sénac, Réjane, *L'égalité sous conditions. Genre, parité, diversité*, Presses de Sciences Po, Paris, 2015.
- Descola, Philippe, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », Paris, 2015.
- Latour, Bruno, « La Terre est enfin ronde », tribune dans *Libération*, 1^{er} février 2007.
- Pacot, Thierry, *Terre urbaine*, La Découverte, Paris, 2016.
- Zaccai, Edwin, Gemenne, François, Decroly, Jean-Michel (dir.), *Controverses climatiques, sciences et politiques*, Presses de Sciences Po, Paris, 2012.
- Gemenne, François (dir.), *L'Enjeu mondial l'environnement*, Presses de Sciences Po, Paris, 2015.

Retrouvez éduscol sur

